

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.34.10.50
Email : accueil.ccas@ccas81370.fr

Date de la convocation :
29 mai 2026

Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Procurations : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée du CCAS.

Présents : Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée, Mme Hanane MAALLEM, Vice-Présidente déléguée, Mme Bernadette MARC, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, M. Mathieu SYNOWIECKI, Mme Anaïs BONDURAND, Mme Nicole SANCHEZ, Mme Marie-Josée CALVET, Mme Micheline CARRE, Mme Marie-Claire GRASSET et M. Jean-Jacques MARTIN.

Excusés / Absents : M. Raphaël BERNARDIN – Président, M. André SIMON (procuration à Mme Hanane MAALLEM), M. Charles PICHERY (procuration à M. Mathieu SYNOWIECKI), Mme Chantal CANDOULIVES, Mme Ouahida CHOUITI NAIB, M. Stanislas MOUNEAU, Mme Danielle VACHER.

Secrétaire de séance : Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-260604-017

Objet :

Budget annexe EHPAD - ERRD 2025

Décision de l'Assemblée :

Votant : 14
Pour : 14
Vote à l'unanimité

A la demande de Mme la Présidente Déléguée, M. Alaric BERLUREAU, Directeur Général du CCAS, informe l'Assemblée que L'ERRD pour l'exercice 2025 du budget de l'EHPAD communal est présenté comme suit :

	PREVUES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	554 300,00 €	558 380,68 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	3 924 768,00 €	3 887 893,39 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	585 715,80 €	577 745,74 €
TOTAL DES CHARGES	5 064 783,80 €	5 024 019,81 €

Groupe I : produits de la tarification	4 144 099,69 €	4 224 002,57 €
Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation	182 505,00 €	199 574,79 €
Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	17 500,00 €	17 320,45 €
TOTAL DES PRODUITS	4 344 104,69 €	4 440 897,81 €
RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE	720 679,11 €	583 122,00 €

Le contexte national des EHPAD demeure fortement dégradé. Les constats dressés par les institutions et les fédérations du secteur confirment une fragilisation durable du modèle économique des établissements, en particulier publics. L'année 2025 s'inscrit pleinement dans cette dynamique, marquée par une absence de revalorisation des financements et une augmentation continue de charges réglementaires et salariales.

Jusqu'en 2024, l'EHPAD « Chez Nous » parvenait à contenir ses déséquilibres financiers. L'exercice 2025 marque toutefois une rupture nette, avec un déficit de 583 122 €. Cette situation résulte principalement de facteurs structurels externes à l'établissement, auxquels se sont ajoutés des choix assumés visant à préserver la qualité de l'accompagnement des résidents et les conditions de travail des agents.

Malgré ce contexte financier particulièrement contraint, la volonté du CCAS reste inchangée : garantir un haut niveau de qualité de service, tant pour les résidents que pour le personnel, tout en engageant les actions nécessaires au redressement progressif de la situation budgétaire.

SECTION FONCTIONNEMENT

L'exercice 2025 présente un résultat fortement déficitaire. Plusieurs éléments explicatifs peuvent être identifiés :

- L'absence totale de revalorisation des financements par les autorités de tarification, malgré des hausses de charges obligatoires.
- L'augmentation des cotisations CNRACL et la mise en place obligatoire de la prévoyance des agents.
- La progression de la masse salariale liée aux contraintes statutaires de la fonction publique territoriale, aux situations de maladie longue durée et aux départs définitifs restant partiellement à la charge de l'établissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

- La relance d'un plan de formation ambitieux, nécessaire à la profession aux recommandations de l'évaluation HAS.
- Des charges exceptionnelles liées aux contentieux et à un contexte juridique tendu.

Parallèlement, l'année 2025 a été marquée par une volonté affirmée de maintenir la qualité de l'accompagnement et de la vie institutionnelle, notamment par :

- Le renforcement ciblé des effectifs soignants et d'accompagnement.
- Le développement des actions en faveur de la qualité de vie au travail (télétravail, RTT, reconnaissance du travail de nuit, avantages sociaux).
- Une politique active d'animation et d'ouverture sur l'extérieur, contribuant au bien-être des résidents et au lien avec les familles.

Les charges de personnel

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses de l'établissement et traduisent un choix assumé de privilégier l'accompagnement et la bienveillance. Le ratio personnel / résidents est supérieur aux recommandations nationales.

Néanmoins, l'alourdissement du profil des résidents, l'entrée en EHPAD de plus en plus tardive et certaines fragilités organisationnelles pèsent sur les équipes et sur l'équilibre budgétaire. Ces contraintes appellent une optimisation renforcée des plannings et des organisations de travail dès 2026.

La formation du personnel

L'année 2025 marque une montée en puissance significative de la politique de formation, avec plus de 60 % des agents bénéficiaires d'au moins une action de formation. Cette orientation, indispensable à la sécurisation des pratiques et à la qualité de l'accompagnement, représente toutefois un coût important non compensé dans les financements actuels.

SECTION INVESTISSEMENT

En 2025, les investissements ont principalement porté sur la sécurité et l'amélioration du cadre de vie, avec notamment :

- La réparation des fuites de toiture.
- Le remplacement de la centrale de sécurité incendie devenue obsolète.
- Des investissements matériels ciblés visant à améliorer les conditions de travail et le confort des résidents.

Les investissements futurs seront strictement priorisés au regard des obligations réglementaires, du confort des résidents, et des capacités financières de l'établissement. Le projet de reconstruction de l'EHPAD constitue, à moyen et long terme, un enjeu structurant majeur pour l'amélioration durable des conditions d'accueil et de travail. Des demandes de subventions seront systématiquement recherchées afin de limiter le reste à charge.

EVOLUTION DES DOTATIONS

L'année 2025 se caractérise par une forte tension entre l'évolution des charges et celle des dotations. Si les dotations soins et dépendance poursuivent une progression tendancielle, celle-ci demeure insuffisante pour absorber l'ensemble des surcoûts réglementaires et statutaires supportés par l'établissement.

La situation appelle une vigilance accrue et un dialogue renforcé avec les financeurs, dans un contexte où les marges de manœuvre tarifaires restent limitées.

Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

- Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.123-4;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;
- Vu les documents budgétaires fournis ;
- Considérant que M. le Président n'a pas pris part au vote et que la Présidence a été assurée par Mme Laurence BANC, Présidente déléguée, qui soumet le point au vote de l'Assemblée, au titre de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières, suffisamment justifiées et conformes au compte de gestion du Comptable Public ;
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures de l'ERRD et du Compte de Gestion pour l'exercice 2025 ;

DÉCIDE

- D'adopter l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2025 du Budget Annexe EHPAD arrêté comme présenté ci-dessus.
- De charger M. le Président ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

M. le Président, Raphaël BERNARDIN
Par délégation, Mme la Présidente déléguée



Laurence BLANC



Le Secrétaire de séance



Alaric BERLUREAU



Raison sociale :	RESIDENCE RETRAITE CHEZ NOUS
FINESS ET :	810003640

Capacité installée dont (à préciser) :

HP	dont UHR	dont PASA	HT	AJ
81	0	14	1	0

	Au 30 juin 2024	Au 30 juin 2025
Nombre de points GIR	0	0
Nombre de personnes girées	79	80
Valeur départementale du point GIR	7,88	0,00
GMP	732,00	0,00
PMP	240,00	0,00
GMPS	1 353,60	0,00

Vu pour être annexé à la délibération
n° DL-260604-017 du 04/06/2026
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 04/06/2026
La Présidente déléguée
Laurence BLANC



Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le 18/06/2026
ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

ANNEXE 9A : ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS MENTIONNES AUX I ET II DE L'ARTICLE L. 313-12 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET DES ACCUEILS DE JOUR AUTONOMES MENTIONNES AU 6° DU I DE L'ARTICLE L. 312-1 DU MEME CODE

I.- Activité relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (dont PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité							Ecart Activité 2025 (réelle) / 2024 (réelle)		Ecart Activité 2025 (réelle) / 2025 (prévue)		
	2022	2023	2024	2025 (prévu)	2025 (réel)	2022	2023	2024	Moyenne des 3 derniers exercices	2025 (prévu)	2025 (réel)	Taux d'occupation 2025 (5)	En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage	
	Décompte de l'activité "réelle" (correspondant, pour la partie "Nombre de journées d'activité", au nombre de journées de présence effective des résidents)																
Résidents classés en GIR 1	6	6	7	7	7	1 897	2 454	3 201	2 517	2 618	2 519	8,52%	- 682	-21,31%	- 99	-3,78%	
Résidents classés en GIR 2	20	25	33	33	32	8 420	7 894	13 172	9 829	10 259	10 238	34,63%	- 2 934	-22,27%	- 21	-0,20%	
Sous-total résidents classés dans les GIR 1 et 2	26	31	40	40	39	10 317	10 348	16 373	12 346	12 877	12 757	43,15%	- 3 616	-22,09%	- 120	-0,93%	
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	8	10	12	11	17	2 671	3 025	4 017	3 238	4 016	4 092						
Résidents classés en GIR 3	26	22	17	16	20	9 017	8 356	5 472	7 615	6 029	6 047	20,45%	575	10,51%	18	0,30%	
Résidents classés en GIR 4	23	26	19	20	21	8 786	9 032	7 198	8 339	7 336	7 206	24,37%	8	0,11%	- 130	-1,77%	
Sous-total résidents classés dans les GIR 3 et 4	49	48	36	36	41	17 803	17 388	12 670	15 954	13 365	13 253	44,83%	583	4,60%	- 112	-0,84%	
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	15	10	21	9	-	5 651	4 409	3 649	4 570	3 498	3 425						
Résidents classés en GIR 5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-	
Résidents classés en GIR 6	2	1	1	2	2	677	365	48	363	730	730	2,47%	682	1420,83%	-	0,00%	
Sous-total résidents classés dans les GIR 5 et 6	2	1	1	2	2	677	365	48	363	730	730	2,47%	682	1420,83%	-	0,00%	
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	1	-	-	-	-	318	-	-	106	-	-						
Sous-total résidents de plus de 60 ans	77	80	77	78	82	28 797	28 101	29 091	28 663	26 972	26 740	90,44%	- 2 351	-8,08%	- 232	-0,86%	
Dont résidents bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement	-	-	8	-	-	-	-	-	-	8	-	0,00%	-	-	8	-100,00%	
Résidents de moins de 60 ans	-	1	1	1	1	-	319	366	-	365	365	1,23%	- 1	-0,27%	-	0,00%	
Total des places occupées/Total des journées de présence réelle	77	81	78	79	83	28 797	28 420	29 457	28 891	27 337	27 105	91,68%	- 2 352	-7,98%	- 232	-0,85%	
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation																	
Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)						25	42	42	36	29	29						
Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)						488	519	519	509	430	628						
Sous-total des absences de moins de 72 heures						513	561	561	545	459	657						
Rappel du nombre de journées de présence réelle						28 797	28 420	29 457	28 891	27 337	27 105						
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures						29 310	28 981	30 018	29 436	27 796	27 762	93,90%	- 2 256	-7,52%	- 34	-0,12%	

I. (Suite) - Activité prévisionnelle relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité							Ecart Activité 2025 (réelle) / 2024 (réelle)		Ecart Activité 2025 (réelle) / 2025 (prévue)		
	2022	2023	2024	2025 (prévu)	2025 (réel)	2022	2023	2024	Moyenne des 3 derniers exercices	2025 (prévu)	2025 (réel)	Taux d'occupation 2025 (5)	En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage	
	Décompte des absences de 72 heures et plus pour convenance personnelle ou hospitalisation																
Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)						80	33	34	49	8	8						
Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)						400	470	393	421	34	60						
Sous-total des absences de 72 heures et plus						480	503	427	470	42	68						
Rappel du total du nombre de journées de présence réelle						28 797	28 420	29 457	28 891	27 337	27 105						
Rappel du nombre de journées d'absence de moins de 72 heures						513	561	561	545	459	657						
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures						29 790	29 484	30 445	29 906	27 838	27 830	94,13%	- 2 615	-8,59%	- 8	-0,03%	

	Nombre de places (3)					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2022	2023	2024	2025 (prévu)	2025 (réel)	2022	2023	2024	2025 (prévu)	2025 (réel)
Rappel du nombre de places financées	81	81	81	81	81	29 565	29 565	29 565	29 646	29 565
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	365	365	365	366	365					

- (1): Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.
 (2): Y compris les trois premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures
 (3): Pondérées par le nombre de mois d'ouverture en cas d'installation en cours d'année. (Ex.: 10 places ouvertes au 1er juillet N = 5 places comptabilisées sur l'ensemble de l'année N).
 (4): Nombre de places financées x nombre de jours d'ouverture
 (5): Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.

II.- Activité relative aux hébergements temporaires (activité autonome ou activité rattachée à un EHPAD)

Le cas échéant, dupliquer le tableau ci-dessus.

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité							Ecart Activité 2025 (réelle) / 2024 (réelle)		Ecart Activité 2025 (réelle) / 2025 (prévue)	
	2022	2023	2024	2025 (prévu)	2025 (réel)	2022	2023	2024	Moyenne des 3 derniers exercices	2025 (prévu)	2025 (réel)	Taux d'occupation 2025 (5)	En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage
	Décompte de l'activité "réelle" (correspondant, pour la partie "Nombre de journées d'activité", au nombre de journées de présence effective des résidents)															
Résidents classés en GIR 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	37	10,14%	37		26	236,36%
Résidents classés en GIR 2	1	-	-	-	-	105	102	88	98	20	59	16,16%	29	-32,95%	39	195,00%
Sous-total résidents classés dans les GIR 1 et 2	1	-	-	-	-	105	102	88	98	31	96	26,30%	8	9,09%	65	209,68%
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résidents classés en GIR 3	-	1	-	-	-	45	41	30	39	59	27	7,40%	3	-10,00%	32	-54,24%
Résidents classés en GIR 4	-	-	1	1	1	72	57	92	74	134	161	44,11%	69	75,00%	27	20,15%
Sous-total résidents classés dans les GIR 3 et 4	-	1	1	1	1	117	98	122	112	193	188	51,51%	66	54,10%	5	-2,59%
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résidents classés en GIR 5	-	-	-	-	-	-	50	-	-	14	29	7,95%	29		15	107,14%
Résidents classés en GIR 6	-	-	-	-	-	44	9	123	59	39	-	0,00%	123	-100,00%	39	-100,00%
Sous-total résidents classés dans les GIR 5 et 6	-	-	-	-	-	44	59	123	75	53	29	7,95%	94	-76,42%	24	-45,28%
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total résidents de plus de 60 ans	1	1	1	1	1	266	259	333	286	277	313	85,75%	20	-6,01%	36	13,00%
Résidents de moins de 60 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-		-	
Total des places occupées/Total des journées de présence réelle	1	1	1	1	1	266	259	333	286	277	313	85,75%	20	-6,01%	36	13,00%
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation																
Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)																
Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)																
Sous-total des absences de moins de 72 heures																
Rappel du nombre de journées de présence réelle						266	259	333	286	277	313					
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures						266	259	333	286	277	313	85,75%	20	-6,01%	36	13,00%

II.(suite) - Activité relative aux hébergements temporaires (activité autonome ou activité rattachée à un EHPAD)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité							Ecart Activité 2025 (réelle) / 2024 (réelle)		Ecart Activité 2025 (réelle) / 2025 (prévue)	
	2022	2023	2024	2025 (prévu)	2025 (réel)	2022	2023	2024	Moyenne des 3 derniers exercices	2025 (prévu)	2025 (réel)	Taux d'occupation 2025 (5)	En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage
	Décompte des absences de 72 heures et plus pour convenance personnelle ou hospitalisation															
Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)																
Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)																
Sous-total des absences de 72 heures et plus																
Rappel du total du nombre de journées de présence réelle						266	259	333	286	277	313					
Rappel du nombre de journées d'absence de moins de 72 heures																
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures						266	259	333	286	277	313	85,75%	20	-6,01%	36	13,00%

	Nombre de places (3)					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2022	2023	2024	2025 (prévu)	2025 (réel)	2022	2023	2024	2025 (prévu)	2025 (réel)
Rappel du nombre de places financées	1	1	1	1	1	365	365	365	366	365
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	365	365	365	366	365					

- (1): Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.
 (2): Y compris les trois premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures
 (3): Pondérées par le nombre de mois d'ouverture en cas d'installation en cours d'année. (Ex.: 10 places ouvertes au 1er juillet N = 5 places comptabilisées sur l'ensemble de l'année N).
 (4): Nombre de places financées x nombre de jours d'ouverture
 (5): Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.

III.- Activité relative aux accueils de jour autonomes ou rattachés à un EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification dérogatoire)

Le cas échéant, dupliquer le tableau ci-dessous.

Groupes iso-ressources	Nombre de bénéficiaires					Nombre de journées d'activité							Ecart Activité 2025 (réelle) / 2024 (réelle)		Ecart Activité 2025 (réelle) / 2025 (prévue)	
	2022	2023	2024	2025 (prévu)	2025 (réel)	2022	2023	2024	Moyenne des 3 derniers exercices	2025 (prévu)	2025 (réel)	Taux d'occupation 2025 (8)	En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage
	Nombre de bénéficiaires classés en GIR 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-		-
Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-		-	



Nombre de bénéficiaires classés en GIR 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 5 et 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires ne faisant pas l'objet d'une classification en GIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Nombre total de bénéficiaires / Total des journées de présence réelle (A)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Nombre de journées d'absence de moins de 72 heures (B) (6)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Sous-total des journées de présence réelles majorées des absences de moins de 72 heures (A)+(B)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Nombre de journées d'absence de 72 heures et plus (C) (7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures (A)+(B)+(C)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	-	-	-	-

TO N < 5% (atypie)

	Nombre de places					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2022	2023	2024	2025 (prévu)	2025 (réel)	2022	2023	2024	2025 (prévu)	2025 (réel)
Rappel du nombre de places financées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-

(6): Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.
 (7): Y compris les trois premiers jours des absences de 72 heures et plus.
 (8): Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.

Raison sociale :	RESIDENCE RETRAITE CHEZ NOUS
FINESSE ET :	810003640

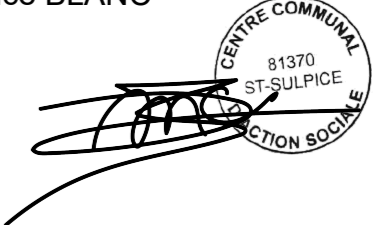
Annexe 9H : Répartition des charges relatives au personnel salarié dans les EHPAD, PUV et AJ

Partie à remplir par les EHPAD relevant de l'expérimentation du forfait global unique

Données complémentaires

PERSONNEL	Emploi permanent (P) / temporaire (T)	Nombre d'ETP inscrits à l'EPRD 2025 (1)	Nombre d'ETP rémunérés	Hébergement en ETP rémunérés	Dépendance en ETP rémunérés	Soins en ETP rémunérés	Rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Prévisionnel (1)	Rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Réel	Imputation à la section "Hébergement"	Imputation à la section "Dépendance"	Imputation à la section "Soins"	Soins et entretien de l'autonomie en ETP	Rémunérations brutes + charges sociales et fiscales Imputation à la section "Soins et entretien de l'autonomie"	Nombre d'ETP travaillés Réel
DIRECTION - ADMINISTRATION														
			100%											
	P	5,55	6,20	6,20		0,00	274 000,00 €	306 686,96 €	272 117,08 €		34 569,88 €	0,00	0,00 €	6,20
	T	5,55	5,71	5,71		0,00	274 000,00 €	286 728,15 €	252 158,27 €		34 569,88 €	0,00	0,00 €	5,71
	T	0,00	0,49	0,49		0,00	0,00 €	19 958,81 €	19 958,81 €		0,00 €	0,00	0,00 €	0,49
Directeur	P	1,00	1,00	1,00			90 000,00 €	76 851,96 €	76 851,96 €					1,00
Directeur	T													
Médecin directeur	P													
Médecin directeur	T													
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	P		0,33	0,33				14 784,56 €	14 784,56 €					0,33
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	T													
Agent administratif et personnel de bureau	P	4,55	3,55	3,55			184 000,00 €	172 342,36 €	137 772,48 €		34 569,88 €			3,55
Agent administratif et personnel de bureau	T													
Autre personnel de direction ou d'administration	P		0,83	0,83				22 749,27 €	22 749,27 €					0,83
Autre personnel de direction ou d'administration	T		0,49	0,49				19 958,81 €	19 958,81 €					0,49
CUISINE - SERVICES GENERAUX - Diététicien														
			100%											
	P	6,82	7,37	7,37		0,00	257 168,00 €	320 280,06 €	320 280,06 €		0,00 €	0,00	0,00 €	6,11
	T	6,82	7,37	7,37		0,00	257 168,00 €	319 921,45 €	319 921,45 €		0,00 €	0,00	0,00 €	6,11
	T	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00 €	358,61 €	358,61 €		0,00 €	0,00	0,00 €	0,00
Ouvrier professionnel	P		2,04	2,04				94 940,69 €	94 940,69 €					1,90
Ouvrier professionnel	T													
Agent de service général	P	2,41	3,83	3,83			107 168,00 €	160 710,88 €	160 710,88 €					2,79
Agent de service général	T							358,61 €	358,61 €					
Diététicien	P													
Diététicien	T													
Autre personnel de cuisine - services généraux	P	4,41	1,50	1,50			150 000,00 €	64 269,88 €	64 269,88 €					1,42
Autre personnel de cuisine - services généraux	T													
ANIMATION - SERVICE SOCIAL														
			100%											
	P	1,00	1,75	1,75		0,00	50 000,00 €	79 756,58 €	79 756,58 €		0,00 €	0,00	0,00 €	1,75
	T	1,00	1,75	1,75		0,00	50 000,00 €	79 756,58 €	79 756,58 €		0,00 €	0,00	0,00 €	1,75
	T	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00	0,00 €	0,00
Animateur social	P	1,00	1,75	1,75			50 000,00 €	79 756,58 €	79 756,58 €					1,75
Animateur social	T													
Autre personnel d'animation - service social	P													
Autre personnel d'animation - service social	T													
ASH - agents de service affectés aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service des repas														
			70%		30%							0%		
	P	25,72	29,06	20,34	8,72	0,00	1 084 000,00 €	1 246 889,75 €	889 848,53 €	352 702,17 €	4 339,05 €	0,00	0,00 €	19,85
	T	25,72	28,92	20,24	8,68	0,00	1 084 000,00 €	1 240 157,76 €	885 136,14 €	350 682,57 €	4 339,05 €	0,00	0,00 €	19,71
	T	0,00	0,14	0,10	0,04	0,00	0,00 €	6 731,99 €	4 712,39 €	2 019,60 €	0,00 €	0,00	0,00 €	0,14
Adjoint technique	P		28,92	20,24	8,68			1 239 738,00 €	885 136,14 €	350 559,44 €	4 042,42 €			19,71
Aides-soignants	P							419,76 €	123,13 €		296,63 €			
Adjoint technique	T		0,14	0,10	0,04			6 731,99 €	4 712,39 €	2 019,60 €				0,14
ASH	P	25,72					1 084 000,00 €							
ASH	T													
AIDES SOIGNANTS, AIDES MEDICO-PEDAGOGIQUES ET ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX														
					30%								100%	
	P	29,92	29,79		8,93	20,86	1 412 000,00 €	1 387 611,41 €		403 621,23 €	983 990,18 €	0,00	0,00 €	22,09
	T	29,92	29,79		8,93	20,86	1 412 000,00 €	1 387 611,41 €		403 621,23 €	983 990,18 €	0,00	0,00 €	22,09
	T	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €	0,00
Aide-soignant non assistant de soins en gérontologie	P	18,75	12,98		3,89	9,09	892 000,00 €	650 208,91 €		188 418,03 €	461 790,88 €			9,77
Aide-soignant non assistant de soins en gérontologie	T													
Aide-soignant assistant de soins en gérontologie	P		2,80		0,84	1,96		142 954,58 €		41 622,01 €	101 332,57 €			2,80
Aide-soignant assistant de soins en gérontologie	T													
A.M.P.	P	9,35	4,61		1,38	3,23	470 000,00 €	220 975,29 €		63 943,26 €	157 032,03 €			3,00
A.M.P.	T													
A.E.S.	P	1,82	0,02		0,01	0,01	50 000,00 €	1 051,66 €		304,32 €	747,34 €			0,02
A.E.S.	T													
Autre personnel	P		9,38		2,81	6,57		372 420,97 €		109 333,61 €	263 087,36 €			6,50
Autre personnel	T													
PSYCHOLOGUES														
			100%											
	P	0,75	0,75		0,75	0,00	39 000,00 €	33 053,46 €		33 053,46 €	0,00 €	0,00	0,00 €	0,75
	T	0,75	0,75		0,75	0,00	39 000,00 €	33 053,46 €		33 053,46 €	0,00 €	0,00	0,00 €	0,75
	T	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €	0,00
Psychologue	P	0,75	0,75		0,75	0,00	39 000,00 €	33 053,46 €		33 053,46 €	0,00 €	0,00	0,00 €	0,75
Psychologue	T													

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
 Reçu en préfecture le 18/06/2026
 Publié le 18/06/2026
 ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF
 La Présidente déléguée
 Laurence BLANC



Saisie incohérente : rémunération sans ETP correspondant

Saisie incohérente : rémunération sans ETP correspondant

INFIRMIERS						100%						100%			
			5,41	5,52		5,52	355 000,00 €	373 591,30 €				373 591,30 €	0,00	0,00 €	5,46
	P		5,41	5,52		5,52	355 000,00 €	373 591,30 €				373 591,30 €	0,00	0,00 €	5,46
	T		0,00	0,00		0,00	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00	0,00 €	0,00
Infirmier coordonnateur	P		1,00	1,00		1,00	72 500,00 €	73 640,19 €				73 640,19 €			1,00
Infirmier coordonnateur	T														
Infirmier diplômé d'Etat	P		4,41	4,52		4,52	282 500,00 €	299 951,11 €				299 951,11 €			4,46
Infirmier diplômé d'Etat	T														
Infirmier psychiatrique	P														
Infirmier psychiatrique	T														
Autre personnel infirmier	P														
Autre personnel infirmier	T														
AUTRES AUXILIAIRES MEDICAUX						100%						100%			
			0,46	0,46		0,46	20 100,00 €	19 893,54 €				19 893,54 €	0,00	0,00 €	0,46
	P		0,46	0,46		0,46	20 100,00 €	19 893,54 €				19 893,54 €	0,00	0,00 €	0,46
	T		0,00	0,00		0,00	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00	0,00 €	0,00
Masseur-kinésithérapeute	P														
Masseur-kinésithérapeute	T														
Ergothérapeute	P														
Ergothérapeute	T														
Pédicure-Podologue	P														
Pédicure-Podologue	T														
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	P		0,46	0,46		0,46	20 100,00 €	19 893,54 €				19 893,54 €			0,46
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	T														
Intervenant en activité physique adaptée	P														
Intervenant en activité physique adaptée	T														
Autre personnel paramédical	P														
Autre personnel paramédical	T														
PHARMACIENS - PREPARATEURS EN PHARMACIE						100%						100%			
			0,00	0,00		0,00	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00	0,00 €	0,00
	P		0,00	0,00		0,00	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00	0,00 €	0,00
	T		0,00	0,00		0,00	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00	0,00 €	0,00
Pharmacien	P														
Pharmacien	T														
Préparateur en pharmacie	P														
Préparateur en pharmacie	T														
MEDECIN						100%						100%			
			0,00	0,00		0,00	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00	0,00 €	0,00
	P		0,00	0,00		0,00	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00	0,00 €	0,00
	T		0,00	0,00		0,00	0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00	0,00 €	0,00
Médecin coordonnateur	P														
Médecin coordonnateur	T														
Médecin généraliste	P														
Médecin généraliste	T														
Gériatre	P														
Gériatre	T														
Psychiatre	P														
Psychiatre	T														
Autre médecin	P														
Autre médecin	T														
TOTAL Personnel salarié			75,63	80,90		26,84	3 491 268,00 €	3 767 763,06 €	1 562 002,25 €	789 376,86 €	1 416 383,95 €	0,00	0,00 €	62,67	

(1) Nombre d'ETP et charges inscrits au tableau prévisionnel des emplois rémunérés (TPER) annexé au cadre EPRD de l'année N

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le 18/06/2026
ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



Répartition des charges relatives au personnel extérieur à l'établissement (hors experts juridiques et comptables et commissaire aux comptes)

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
 Reçu en préfecture le 18/06/2026
 Publié le 18/06/2026
 ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

PERSONNEL		Nombre d'ETP inscrits à l'EPRD 2025 (1)	Nombre d'ETP	Hébergement en ETP	Dépendance en ETP	Soins en ETP	Charges prévisionnelles relatives au personnel extérieur à l'établissement (1)	Charges relatives au personnel extérieur à l'établissement Réel	IMPUTATION à la section "Hébergement"	IMPUTATION à la section "Dépendance"	IMPUTATION à la section "Soins"	Soins et entretien de l'autonomie en ETP	Charges relatives au personnel extérieur Imputation à la section "Soins et entretien de l'autonomie"
DIRECTION - ADMINISTRATION				100%									
Directeur	P	0,00	0,00	0,00			0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00	0,00 €
Directeur	T												
Médecin directeur	P												
Médecin directeur	T												
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	P												
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	T												
Agent administratif et personnel de bureau	P												
Agent administratif et personnel de bureau	T												
Autre personnel de direction ou d'administration	P												
Autre personnel de direction ou d'administration	T												
CUISINE - SERVICES GENERAUX - Diététicien				100%									
Ouvrier professionnel	P	0,00	0,00	0,00			0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00	0,00 €
Ouvrier professionnel	T												
Agent de service général	P												
Agent de service général	T												
Diététicien	P												
Diététicien	T												
Autre personnel de cuisine - services généraux	P												
Autre personnel de cuisine - services généraux	T												
ANIMATION - SERVICE SOCIAL				100%									
Animateur social	P	0,00	0,00	0,00			0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00	0,00 €
Animateur social	T												
Autre personnel d'animation - service social	P												
Autre personnel d'animation - service social	T												
ASH - agents de service affectés aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service des repas													
	P	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €
AIDES SOIGNANTS, AIDES MEDICO-PEDAGOGIQUES ET ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX													
Aide-soignant non assistant de soins en gériatrie	P	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €
Aide-soignant non assistant de soins en gériatrie	T												
Aide-soignant assistant de soins en gériatrie	P												
Aide-soignant assistant de soins en gériatrie	T												
A.M.P.	P												
A.M.P.	T												
A.E.S.	P												
A.E.S.	T												
Autre personnel	P												
Autre personnel	T												
PSYCHOLOGUES				100%									
	P	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €



INFIRMIERS					100%					100%	
			0,00	0,00							
Infirmier coordonnateur	P				0,00	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Infirmier coordonnateur	T										
Infirmier diplômé d'État	P										
Infirmier diplômé d'État	T										
Infirmier psychiatrique	P										
Infirmier psychiatrique	T										
Autre personnel infirmier	P										
Autre personnel infirmier	T										
AUTRES AUXILIAIRES MEDICAUX					100%					100%	
			0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Masseur-kinésithérapeute	P										
Masseur-kinésithérapeute	T										
Ergothérapeute	P										
Ergothérapeute	T										
Pédicure-Podologue	P										
Pédicure-Podologue	T										
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	P										
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	T										
Intervenant en activité physique adaptée	P										
Intervenant en activité physique adaptée	T										
Autre personnel paramédical	P										
Autre personnel paramédical	T										
PHARMACIENS - PREPARATEURS EN PHARMACIE					100%					100%	
			0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Pharmacien	P										
Pharmacien	T										
Préparateur en pharmacie	P										
Préparateur en pharmacie	T										
MEDECIN					100%					100%	
			0,60	0,00	0,00	43 500,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Médecin coordonnateur	P		0,60			43 500,00 €					
Médecin coordonnateur	T										
Médecin généraliste	P										
Médecin généraliste	T										
Gériatre	P										
Gériatre	T										
Psychiatre	P										
Psychiatre	T										
Autre médecin	P										
Autre médecin	T										
TOTAL Personnel extérieur			0,60	0,00	0,00	43 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Nombre d'ETP et charges inscrits au tableau prévisionnel des emplois rémunérés (TPER) annexé au cadre EPRD de l'année N

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le 18/06/2026
ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Raison sociale : RESIDENCE RETRAITE CHEZ NOUS - PRINCIPAL

FINESS ET : 810003640

Charges de l'employeur sur rémunérations au titre de l'année N (Personnel figurant au tableau des effectifs)
(document commun aux annexes 9H à 9J)

Comptes / intitulés (*)	Assiette	Taux	Montant
63 Impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €	0,00%	0,00 €
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0,00 €	0,00%	0,00 €
6311 Taxe sur les salaires	0,00 €	0,00%	0,00 €
Taux normal	0,00 €	0,00%	0,00 €
1er taux majoré	0,00 €	0,00%	0,00 €
2ème taux majoré	0,00 €	0,00%	0,00 €
3ème taux majoré	0,00 €	0,00%	0,00 €
6312 Taxe d'apprentissage	0,00 €	0,00%	0,00 €
6318 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00 €	0,00%	0,00 €
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	0,00 €	0,00%	0,00 €
6331 Versement transport	0,00 €	0,00%	0,00 €
6332 Allocation logement	0,00 €	0,00%	0,00 €
6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	0,00 €	0,00%	0,00 €
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00 €	0,00%	0,00 €
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 647 110,92 €	13,68%	1 130 080,63 €
6451 Personnel non médical	0,00 €	0,00%	1 130 080,63 €
64511 Cotisations à l'URSSAF	0,00 €	0,00%	523 062,10 €
Sur totalité des salaires	0,00 €	0,00%	0,00 €
Sur salaires plafonnés (tranche A)	2 335 603,71 €	22,40%	523 062,10 €
URSSAF prévoyance	0,00 €	0,00%	0,00 €
64512 Cotisations aux mutuelles	0,00 €	0,00%	0,00 €
64513 Cotisations aux caisses de retraite	1 224 893,57 €	4,42%	54 121,24 €
64514 Cotisations à l'ASEDIC	1 063 019,53 €	4,01%	42 676,37 €
64515 Cotisations à la CNRACL (établissements publics)	1 291 688,87 €	35,14%	453 836,06 €
64518 Cotisations aux autres organismes sociaux (à préciser)	2 320 348,93 €	2,43%	56 384,86 €
6452 Personnel médical	0,00 €	0,00%	0,00 €
64521 Cotisations à l'URSSAF	0,00 €	0,00%	0,00 €
Sur totalité des salaires	0,00 €	0,00%	0,00 €
Sur salaires plafonnés (tranche A)	0,00 €	0,00%	0,00 €
URSSAF prévoyance	0,00 €	0,00%	0,00 €
64522 Cotisations aux mutuelles	0,00 €	0,00%	0,00 €
64523 Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	0,00%	0,00 €
64524 Cotisations à l'ASEDIC	0,00 €	0,00%	0,00 €
64525 Cotisations à la CNRACL (établissements publics)	0,00 €	0,00%	0,00 €
64528 Cotisations aux autres organismes sociaux (à préciser)	0,00 €	0,00%	0,00 €
6459 Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00 €	0,00%	0,00 €
647 Autres charges sociales	2 324 348,93 €	0,50%	11 621,44 €
6471 Prestations versées pour le compte du FNAL	2 324 348,93 €	0,50%	11 621,44 €
6472 Fonds de solidarité	0,00 €	0,00%	0,00 €
6473 Allocations de chômage	0,00 €	0,00%	0,00 €
6474 Fonds d'insertion des personnes handicapées	0,00 €	0,00%	0,00 €
6475 Médecine du travail	0,00 €	0,00%	0,00 €
6478 Divers	0,00 €	0,00%	0,00 €
64781 Cartes de transport	0,00 €	0,00%	0,00 €
64783 Comité d'hygiène et de sécurité	0,00 €	0,00%	0,00 €
64784 Œuvres sociales	0,00 €	0,00%	0,00 €
Dont fonctionnement	0,00 €	0,00%	0,00 €
64788 Autres (à préciser)	0,00 €	0,00%	0,00 €
6479 Remboursements sur autres charges sociales	0,00 €	0,00%	0,00 €
Allègements sur charges sociales et fiscales			0,00 €

(*) A compléter si nécessaire

Raison sociale :	RESIDENCE RETRAITE CHEZ NOUS - PRIN
FINESSE ET :	810003640

Capacité installée dont (à préciser) :

HP	dont UHR	dont PASA	HT	AJ
81	0	14	1	0

Vu pour être annexé à la délibération
n° DL-260604-017 du 04/06/2026
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 04/06/2026
La Présidente déléguée
Laurence BLANC



Annexe 9E1 : Tableau de présentation tarifaire d'un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes, d'une petite unité de vie ou d'un accueil de jour

Partie à remplir par les EHPAD
relevant de l'expérimentation
du forfait global unique

N° de compte	Présentation des charges	Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Soins et entretien de l'autonomie		Total	
			Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025
M22		ACHATS ET VARIATION DES STOCKS sauf 602, 603, 606									0,00 €	0,00 €
60		ACHATS STOCKES, AUTRES APPROVISIONNEMENTS sauf 6021, 60222 et 60226									0,00 €	0,00 €
602		Produits pharmaceutiques et produits à usage médical									0,00 €	0,00 €
6021		Produits d'entretien (1)									0,00 €	0,00 €
60222		Fournitures hôtelières sauf 602261 "Couches, alèses et produits absorbants" (1)									0,00 €	0,00 €
60226		Couches, alèses et produits absorbants									0,00 €	0,00 €
602261		VARIATION DES STOCKS sauf 60321 et 60322									0,00 €	0,00 €
603		Variation des stocks des produits pharmaceutiques et à usage médical									0,00 €	0,00 €
60321		Fournitures consommables (sauf 603226) (1)									0,00 €	0,00 €
60322		Fournitures hôtelières sauf 6032261 "Couches, alèses et produits absorbants" (1)									0,00 €	0,00 €
603226		Couches, alèses et produits absorbants									0,00 €	0,00 €
6032261		ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES sauf 60622, 60626 et 6066	425 100,00 €	435 149,35 €							425 100,00 €	435 149,35 €
606		Produits d'entretien (1)	70,00%	71,91%	30,00%	28,09%			0,00%	0,00%		
60622		Fournitures hôtelières sauf 606261 "Couches, alèses et produits absorbants" (1)	10 500,00 €	12 452,17 €	4 500,00 €	4 865,29 €					15 000,00 €	17 317,46 €
60626		Couches, alèses et produits absorbants	70,00%	70,00%	30,00%	30,00%			0,00%	0,00%		
606261		Fournitures médicales	4 200,00 €	7 006,58 €	1 800,00 €	3 002,86 €					6 000,00 €	10 009,44 €
6066		Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement			50 000,00 €	47 783,04 €					50 000,00 €	47 783,04 €
709		Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)					45 000,00 €	29 014,74 €			45 000,00 €	29 014,74 €
713											0,00 €	0,00 €
61		SERVICES EXTERIEURS sauf 6111, 61121, 61357, 61551, 61562 et 61681									108 051,00 €	161 369,94 €
6111		Prestations à caractère médical									0,00 €	0,00 €
61121		Ergothérapie									0,00 €	0,00 €
61357		Location matériel médical					3 000,00 €	4 366,38 €			3 000,00 €	4 366,38 €
61551		Entretien et réparation du matériel médical					1 500,00 €	2 868,42 €			1 500,00 €	2 868,42 €
61562		Maintenance du matériel médical						2 297,66 €			0,00 €	2 297,66 €
61681		Primes d'assurance maladie, maternité, accident du travail	44 010,99 €	30 894,71 €	21 648,01 €	15 106,69 €	44 341,00 €	31 125,97 €			110 000,00 €	77 127,37 €
62		AUTRES SERVICES EXTERIEURS sauf 621, 62113, 6223, 62421 et 628	43 850,00 €	44 585,16 €				1 666,67 €			43 850,00 €	46 251,83 €
621		PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT sauf 62113	2 000,00 €	1 467,63 €							2 000,00 €	1 467,63 €
62113		Personnel extérieur à l'établissement : personnel médical et para-médical					2 000,00 €				2 000,00 €	0,00 €
6223		Intervenants médicaux					25 000,00 €	20 928,00 €			25 000,00 €	20 928,00 €
62421		(Transports d'usagers) Accueil de jour			Pour la part couverte par les forfaits transport	Pour la part couverte par les forfaits transport	Pour la part couverte par les forfaits transport	Pour la part couverte par les forfaits transport	Pour la part couverte par les forfaits transport	Pour la part couverte par les forfaits transport	0,00 €	0,00 €
628		(Autres services extérieurs) Divers sauf 6281, 6283 et 6288		298,19 €							0,00 €	298,19 €
6281		Blanchissage à l'extérieur (1)	70,00%	70,00%	30,00%	30,00%			0,00%	0,00%		
6283		Nettoyage à l'extérieur (1)	5 250,00 €	5 208,72 €	2 250,00 €	2 232,24 €					7 500,00 €	7 440,96 €
6288		Autres	140,00 €		60,00 €						200,00 €	0,00 €
631		IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS (administration des impôts)									0,00 €	0,00 €
		Dont personnel affecté aux fonctions de blanchissage, de nettoyage et au service des repas (1)									0,00 €	0,00 €
		Dont aides soignants, aides médico-pédagogiques et accompagnants éducatifs et sociaux (1)									0,00 €	0,00 €
633		IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS (autres organismes)									0,00 €	0,00 €
		Dont personnel affecté aux fonctions de blanchissage, de nettoyage et au service des repas (1)									0,00 €	0,00 €
		Dont aides soignants, aides médico-pédagogiques et accompagnants éducatifs et sociaux (1)									0,00 €	0,00 €
635		AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (administration des impôts)	20 000,00 €	22,00 €							20 000,00 €	22,00 €
637		AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (autres organismes)		19 796,26 €							0,00 €	19 796,26 €



N° de compte	Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Soins et entretien de l'autonomie		Total		
		Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025	
64	CHARGES DE PERSONNEL	1 657 385,21 €	1 572 132,50 €	780 876,44 €	823 931,90 €	1 421 506,35 €	1 439 247,41 €			3 859 768,00 €	3 835 311,81 €	
	<i>Dont personnel affecté aux fonctions de blanchissage, de nettoyage et au service des repas (1)</i>	70,00%	71,37%	30,00%	28,29%	0,00%	0,35%	0,00%	0,00%			
		758 800,00 €	889 848,53 €	325 200,00 €	352 702,17 €	0,00 €	4 339,05 €			1 084 000,00 €	1 246 889,75 €	
	<i>Dont aides soignants, aides médico-pédagogiques et accompagnants éducatifs et sociaux (1)</i>			25,61%	29,09%	74,39%	70,91%					
				462 600,00 €	403 621,23 €	1 343 400,00 €	983 990,18 €			1 806 000,00 €	1 387 611,41 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE sauf 655	35 020,00 €	3 134,45 €							35 020,00 €	3 134,45 €	
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									0,00 €	0,00 €	
66	CHARGES FINANCIERES sauf 6611									0,00 €	0,00 €	
6611	Intérêts des emprunts et dettes	20 873,90 €	20 874,40 €							20 873,90 €	20 874,40 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 190,53 €	13 354,03 €							17 190,53 €	13 354,03 €	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	264 026,37 €	253 386,57 €		675,00 €					264 026,37 €	264 026,37 €	
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir									0,00 €	0,00 €	
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation									0,00 €	0,00 €	
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles									0,00 €	0,00 €	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		106,66 €							0,00 €	106,66 €	
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	3 704,00 €	3 703,42 €							3 704,00 €	3 703,42 €	
687	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges exceptionnelles									0,00 €	0,00 €	
68741	<i>Dont dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR</i>									0,00 €	0,00 €	
68742	<i>Dont dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations</i>									0,00 €	0,00 €	
689	Report sur fonds dédiés (ESSMS privés)									0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DES CHARGES	2 661 302,00 €	2 584 942,74 €	861 134,45 €	897 597,02 €	1 542 347,35 €	1 541 480,05 €	0,00 €	0,00 €	5 064 783,80 €	5 024 019,81 €	
	EXCEDENT REALISE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	262 636,91 €	158 723,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	2 661 302,00 €	2 584 942,74 €	861 134,45 €	897 597,02 €	1 804 984,26 €	1 700 203,35 €	0,00 €	0,00 €	5 064 783,80 €	5 024 019,81 €	
	(1): Répartition appliquée par le gestionnaire (charges communes)											
	Présentation des produits											
N° de compte	Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Soins et entretien de l'autonomie		Total		
M22		Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025	Prévu 2025	Réel 2025	
	PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 711 327,83 €	1 843 115,58 €	638 277,60 €	687 032,57 €	1 794 494,26 €	1 693 854,42 €	0,00 €	0,00 €	4 144 099,69 €	4 224 002,57 €	
732	Produits à la charge de l'Etat									0,00 €	0,00 €	
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	1 711 327,83 €	1 843 115,58 €	638 277,60 €	687 032,57 €	1 794 494,26 €	1 693 854,42 €	0,00 €	0,00 €	4 144 099,69 €	4 224 002,57 €	
	<i>Dont produits à la charge de l'assurance maladie (sauf 7351125)</i>									0,00 €	0,00 €	
7351	<i>Dont part forfait journalier relatif aux frais de transport en accueil de jour</i>									0,00 €	0,00 €	
7351125	<i>Dont produits à la charge du département (sauf 7352121, 7352122 et 7352282)</i>		136 218,35 €							0,00 €	136 218,35 €	
7352	<i>Dont part issue du résultat de l'équation tarifaire dépendance (c/7352121)</i>			638 275,60 €	401 833,60 €					638 275,60 €	401 833,60 €	
7352121	<i>Dont part issue des financements complémentaires "dépendance" (c/7352122)</i>									0,00 €	0,00 €	
7352122	<i>Dont autres tarifs journaliers (part afférente à la dépendance)</i>									0,00 €	0,00 €	
7352282	<i>Dont produits à la charge de l'usager (sauf 73532)</i>	1 711 327,83 €	1 610 078,75 €	1,00 €	2 901,49 €					1 711 328,83 €	1 612 980,24 €	
7353	<i>Dont part afférente à la dépendance (hébergement permanent)</i>			1,00 €	229 680,96 €					1,00 €	229 680,96 €	
73532	<i>Dont produits à la charge d'autres financeurs</i>									0,00 €	0,00 €	
7358	Produits à la charge d'autres financeurs									0,00 €	0,00 €	
738	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	165 670,00 €	190 176,06 €	6 345,00 €	3 049,80 €	10 490,00 €	6 348,93 €	0,00 €	0,00 €	182 505,00 €	199 574,79 €	
70	Produits	100 000,00 €	119 014,00 €							100 000,00 €	119 014,00 €	
71	Production stockée									0,00 €	0,00 €	
72	Production immobilisée									0,00 €	0,00 €	
74	Subventions d'exploitation et participations	26 500,00 €	26 280,00 €							26 500,00 €	26 280,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	6 005,00 €	3 690,49 €							6 005,00 €	3 690,49 €	
603	Variation des stocks (en recettes)									0,00 €	0,00 €	
609/19/29	Rabais, remises et ristournes									0,00 €	0,00 €	
6419/29/39	Remboursements sur rémunérations du personnel	33 165,00 €	41 191,57 €	6 345,00 €	3 049,80 €	10 490,00 €	6 348,93 €			50 000,00 €	50 590,30 €	
6459/ 69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale, prévoyance et autres charges sociales									0,00 €	0,00 €	
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité									0,00 €	0,00 €	
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors établissements publics)									0,00 €	0,00 €	
	PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	17 500,00 €	17 320,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 500,00 €	17 320,45 €	
76	Produits financiers									0,00 €	0,00 €	
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									0,00 €	0,00 €	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (établissements publics)									0,00 €	0,00 €	
775	Produits de cessions d'éléments d'actif									0,00 €	0,00 €	
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	15 000,00 €	13 326,33 €							15 000,00 €	13 326,33 €	
778	Autres produits exceptionnels	2 500,00 €	3 621,38 €							2 500,00 €	3 621,38 €	
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles									0,00 €	0,00 €	
7815	Reprises sur provisions d'exploitation									0,00 €	0,00 €	
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles									0,00 €	0,00 €	
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants		372,74 €							0,00 €	372,74 €	
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)									0,00 €	0,00 €	
787	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)									0,00 €	0,00 €	
78741	<i>Dont reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement</i>									0,00 €	0,00 €	
78742	<i>Dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations</i>									0,00 €	0,00 €	
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)									0,00 €	0,00 €	
79	Transferts de charges									0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DES PRODUITS	1 894 497,83 €	2 050 612,09 €	644 622,60 €	690 082,37 €	1 804 984,26 €	1 700 203,35 €	0,00 €	0,00 €	4 344 104,69 €	4 440 897,81 €	
	DEFICIT REALISE	766 804,17 €	534 330,65 €	216 511,85 €	207 514,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	720 679,11 €	583 122,00 €	
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	2 661 302,00 €	2 584 942,74 €	861 134,45 €	897 597,02 €	1 804 984,26 €	1 700 203,35 €	0,00 €	0,00 €	5 064 783,80 €	5 024 019,81 €	
	Résultats repris dans le cadre de la tarification (déficits)									0,00 €	0,00 €	
	Résultats repris dans le cadre de la tarification (excédents)									0,00 €	0,00 €	

Points de vigilance :

- Tous les fichiers ERRD sont à télécharger au format .xls.
- L'attention des gestionnaires est appelée sur la complétude et la fiabilité des informations saisies dans le cadre ERRD et ses annexes, afin de sécuriser la procédure d'analyse et maintenir la qualité de la base de données collectée.

Ce cadre correspond à l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) complet prévu à l'article R. 314-232 du code de l'action sociale et des familles (CASF) et conforme au modèle figurant à l'annexe 8 de l'arrêté du 27 décembre 2016 modifié par l'arrêté du 15 décembre 2020 (NOR: S5AA2030779A). Dans un souci d'adaptation permanente aux pratiques et sans préjudice des obligations générales de dépôt de l'ERRD, des ajustements ponctuels peuvent être apportés par rapport aux modèles joints à l'arrêté précité et régularisés ultérieurement par un arrêté modificatif.

Cette notice, qui n'a qu'une valeur indicative, ne reprend pas toutes les explications nécessaires à l'élaboration des ERRD et ne se substitue pas à la documentation officielle de l'administration. Les organismes gestionnaires et les autorités de tarification peuvent contacter la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pour connaître son interprétation formelle des textes législatifs et réglementaires en vigueur. Vous avez des suggestions à faire sur le contenu de ce LISEZ-MOI (informations manquantes, intitulés pas suffisamment clairs, non-conformité...) ? Contactez l'équipe référente EPRD-ERRD de la CNSA.

I.- Quels sont les organismes gestionnaires (OG) concernés par ce cadre ?

=> Les organismes gestionnaires de tout statut juridique, hors établissements publics de santé (soumis au cadre de présentation de l'ERCP), **qui gèrent, à titre exclusif ou non, des EHPAD***, que leurs tarifs hébergement soient fixés ou non par le Conseil Départemental ou la Métropole.

A noter : en application du décret n° 2022-734 du 28 avril 2022 (NOR : S5AA2208053D), le cadre de présentation de l'ERRD simplifié n'est plus à utiliser à compter de l'exercice budgétaire et comptable 2023.

=> Les OG privés, les établissements publics sociaux et médico-sociaux autonomes (EPSMS), les CCAS et CIAS qui gèrent, à titre exclusif ou non, des établissements/services/activités compris dans le périmètre d'un CPOM "PH-SSIAD-AJA" (article L. 313-12-2* du CASF) signé avant le 1er janvier de l'exercice N (ou conclu au cours de l'exercice N si les parties prenantes ont opté pour une mise en place anticipée de l'EPRD dès l'année de signature du CPOM, conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé).

* Dont les petites unités de vie (PUV)

** ESMS relevant de l'article L. 313-12-2 du CASF : AJA, structures d'hébergement temporaires pour personnes âgées ou personnes handicapées, IME, IEM, IES, EEAP (et autres instituts accueillant des enfants handicapés), ITEP, CAFS, CAMSP, SESSAD, CMPP, CRP, CPO, MAS, FAM, SAMSAH, ESAT, BAPU, jardins d'enfants spécialisés, SPASAD et SSIAD.

II.- Quel est le périmètre de l'ERRD ?

Le périmètre de l'ERRD N est identique à celui de l'EPRD N. Si un CPOM récent a modifié le périmètre de l'EPRD depuis le dernier dépôt, ce nouveau périmètre entre en application pour l'ERRD de l'exercice suivant la signature du CPOM.

=> EPSMS = toutes les activités de l'entité juridique

=> CCAS/CIAS = un ERRD par budget annexe contenant un ESMS inclus dans le CPOM

=> OG privés non lucratifs = périmètre CPOM* ou ensemble des établissements et services relevant du ressort territorial du contrat

=> OG privés commerciaux = périmètre CPOM*

(*) : c.-à-d. l'ensemble des ESMS/activités médico-sociales pour lesquels une pluriannualité budgétaire est prévue dans le CPOM.

Dans l'attente de la signature de ce contrat, l'ERRD regroupe tous les EHPAD implantés dans le même département. Pour les établissements du champ du handicap (+ SSIAD et AJA), le cadre du BP reste applicable.

Concernant les CCAS/CIAS : **un ERRD complet par budget annexe (BA).**

Exemple : 1 BA regroupant 2 EHPAD (A et B) + 1 BA portant sur 1 EHPAD (C) = 2 ERRD, le premier regroupant les 2 EHPAD A et B (avec un seul CRP pour ces 2 EHPAD) et le second portant sur l'unique EHPAD C.

III.- Fonctionnement du cadre

Ce cadre fonctionne sur la base d'un procédé de création automatique des onglets en remplissant le tableau de page de garde nommé « Etablissements et services relevant du périmètre de l'ERRD » et en cliquant sur l'icône : + , selon l'ordonnement suivant :

1) Le finess juridique (FINESS EJ) doit être saisi dans le champ situé en haut de la page de garde (Champ nommé « N° FINESS (entité juridique) »).

2) Chacun des finess Etablissements (FINESS ET) relevant de l'organisme gestionnaire (c'est-à-dire du FINESS EJ renseigné plus haut) et inclus dans le périmètre de l'ERRD, doit être renseigné dans le tableau du bas de la page de garde "Etablissements et services relevant du périmètre de l'ERRD".

Dans ce tableau, il convient de saisir **une ligne par établissement ou service (nommé ci-après FINESS ET pour plus de simplicité)**, selon les modalités suivantes :

a) 1er FINESS ET :

i) saisie de la première ligne

ii) puis clic sur l'icône +

iii) l'onglet CRP* relatif au 1er FINESS ET ainsi que tous les onglets communs du cadre ("Synthèse_CR", "ERRD synthétique", "Tabl.financement", CAF, ratios financiers, état de la dette...) sont alors automatiquement générés.

b) 2ème finess ET :

i) saisie de la deuxième ligne

ii) puis clic sur l'icône +

iii) l'onglet CRA** relatif au 2ème FINESS ET est alors automatiquement généré.

c) Etc.

Les champs à saisir obligatoirement sur chaque ligne, pour que les onglets soient effectivement générés, sont les suivants :

- "N° FINESS Etablissement"

- "Catégorie"

- "CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N" (cf aide contextuelle sur le choix d'une présentation équilibrée ou pas)

* CRP : compte de résultat principal ("CRP NON SOUMIS EQUILIBRE_NFINESS ET" si CRP non soumis à l'équilibre strict ou "CRP SOUMIS EQUILIBRE_NFINESS ET" si CRP soumis à l'équilibre strict)

** CRA : compte de résultat annexe ("CRA NON SOUMIS EQUILIBRE_NFINESS ET" ou "CRA SOUMIS EQUILIBRE_NFINESS ET").

IV.- Consignes d'utilisation

Un emploi incorrect ne tenant pas compte des indications ci-dessous peut affecter les fonctionnalités automatiques du cadre, le bon déroulement du dépôt et la performance de la plateforme de dépôt des ERRD.

- Les cellules sur fond jaune sont à compléter manuellement. Les champs grisés sont des cellules verrouillées, qui peuvent contenir des formules de calcul automatique.

- Le cadre normalisé n'est **pas compatible avec Libre Office ni Open Office.**

- Veuillez ne pas copier ni déplacer le contenu d'une cellule vers une autre cellule ("**couper-coller**" / "**cliquer-glisser**"), ces actions pouvant endommager la structure des cadres Excel. Les macros de remplissage automatique des cellules ouvertes à la saisie sont possibles.

- Veuillez ne pas modifier tout élément de mise en page (comme les déplacements, insertions de lignes ou de colonnes).

- Le N° FINESS EJ saisi dans la page de garde doit être le même que le N° FINESS EJ du dossier de dépôt sur la plateforme de dépôt des ERRD.

- Les FINESS ET (Etablissement) saisis dans le tableau de la page de garde doivent correspondre aux FINESS ET affectés au dossier sur la plateforme de dépôt des ERRD.

- Le déverrouillage du fichier peut impacter la bonne marche des fonctions automatiques et la reconnaissance du fichier lors du dépôt sur la plateforme.

- **Ne jamais laisser de liens directs pointant vers des fichiers externes ni de formules dans les cellules ouvertes à la saisie.** Ces liaisons entre classeurs ou ces formules génèrent des problèmes de lisibilité pouvant exclure l'établissement concerné des bases de la CNSA.

- Ne pas utiliser le caractère « | » : ce caractère est généralement réservé pour des opérations techniques. Son utilisation dans les champs de saisie peut entraîner des dysfonctionnements sur la chaîne SI (traitements data ou autres).

V.- Cas spécifique des activités sans FINESS

Les activités non identifiées par un FINESS ET peuvent concerner notamment (liste non exhaustive) :

- budgets commerciaux des ESAT ;
- services industriels et commerciaux (SIC) ;
- dotations non affectées (DNA) ;
- modes d'accueil hors hébergement permanent de plus de 25 places ou représentant plus du tiers de la capacité totale dans les établissements et services accueillant des enfants handicapés
- etc.

Afin de permettre leur intégration technique dans le présent cadre, il convient de saisir l'onglet "Id_CR_SF" selon le même procédé que le tableau de la page de garde décrit en III. ci-dessus, afin que les onglets des comptes de résultat sans Finess soient créés automatiquement.

Pour chaque ligne, un identifiant est créé automatiquement. Les onglets sont créés dans l'ordre de remplissage du tableau de l'onglet "Id_CR_SF" et sont nommés selon la règle suivante: CR_SF + n° n° identifiant.

Le modèle de compte de résultat créé est le compte de résultat non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CR_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (ERRD synthétique, CAF, etc.). Veillez à bien mettre en cohérence le CR de l'établissement d'adossment avec le CR_SF rattaché, en déduisant les charges et produits du CR_SF des montants indiqués dans le CR de l'établissement d'adossment.

VI.- Cas des OG commerciaux

Les données renseignées dans le cadre de présentation de l'ERRD complet sont à présenter hors impôts sur les sociétés et participation des salariés.

Si l'ERRD est établi par un organisme commercial pour le compte de plusieurs sociétés gestionnaires d'EHPAD qu'il contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, le fonctionnement du cadre décrit en III. ci-dessus est valable, même si les FINESS ET ne relèvent pas du même FINESS EJ. Un seul FINESS EJ, parmi les FINESS EJ d'une des sociétés contrôlées ou le FINESS EJ de la société mère, peut être indiqué dans le champ "N° FINESS (entité juridique)" de la page de garde. Le n° FINESS EJ sélectionné est laissé au choix de l'organisme gestionnaire. Ce n° FINESS EJ doit être le même que celui indiqué dans le dossier de dépôt de l'ERRD sur la plateforme de dépôt des ERRD.

Pour rappel, sur la plateforme, l'organisme devra, au moment de son dépôt, cocher la case "Société commerciale contrôlée", afin de permettre le choix des FINESS EJ et l'affectation des établissements et services (FINESS ET) relevant de FINESS EJ différents.

Récapitulatif des aides contextuelles

1 N° FINESS (entité juridique)

Indiquer le n° FINESS de l'organisme gestionnaire ou de l'établissement public en tant que personnalité morale titulaire des autorisations.

Lorsque l'ERRD est établi par une société commerciale pour le compte d'une autre société contrôlée, indiquer le n° FINESS qui a été sélectionné pour déposer le fichier sur la plateforme.

2 Première ligne du tableau de la page de garde

Saisir les informations du compte de résultat principal (CRP). Dans l'attente de la signature du CPOM, il peut s'agir du compte de résultat de l'établissement le plus ancien ou celui dont les dépenses d'exploitation sont les plus importantes. Ce choix peut être modifié lors de la signature du CPOM.

3 Deuxième ligne et lignes suivantes du tableau de la page de garde

Saisir les informations des comptes de résultat annexes (CRA). Une ligne par CRA est à saisir.

4 Icônes du tableau de la page de garde



: crée les onglets correspondants selon le procédé décrit dans le "LISEZ-MOI".



: supprime un CRA du tableau (dans la colonne C "Etablissements et services", sélectionnez la ligne à supprimer puis cliquez sur "-").



: modifie une saisie de n° FINESS Etablissement déjà enregistrée. Placez-vous sur la ligne dont la modification est souhaitée dans la colonne "Etablissements et services", puis cliquez sur l'icône.

Les autres champs peuvent être modifiés excepté les items "Catégorie" et "CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N". Si vous souhaitez modifier ces derniers items, il convient au préalable de supprimer la ligne pour en créer une nouvelle (opération possible uniquement pour les CRA).

5 N° FINESS Etablissement

Indiquer le n° FINESS de l'établissement, du service ou de l'activité.

Les FINESS saisis doivent impérativement correspondre aux FINESS ET affectés au dossier sur la plateforme de collecte des ERRD.

Ils doivent nécessairement relever du FINESS de l'entité juridique (sauf cas particulier des sociétés commerciales contrôlées).

6 ESSMS relevant du périmètre du CPOM

Ce champ n'est à renseigner qu'après signature du CPOM.

Pour plus d'informations sur le périmètre de l'ERRD, cf. ci-dessus le § II de l'encadré "LISEZ-MOI".

7 CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée

L'information renseignée ici doit être la même que celle saisie dans l'EPRD sauf si la situation de l'organisme gestionnaire a changé depuis le dépôt de l'EPRD (signature d'un CPOM).
=> NON : EHPAD + établissement, service ou activité dont les règles de fixation pluriannuelle du budget sont définies dans le CPOM (qu'ils soient sous compétence ARS exclusive, CD exclusive ou conjointe ARS/CD)

=> OUI : établissements, service ou activité non inclus dans le volet financier du CPOM + ESMS sous la compétence tarifaire du préfet. EHPAD non concernés.

8 Dénomination du CR sans n° FINESS

Donner un titre explicite : par exemple nom du site et structure de rattachement.

9 N° FINESS de rattachement

Saisir le n° FINESS de l'établissement, service ou activité auquel le budget est adossé (ESAT, AJ par ex.).

S'il n'existe pas de structure d'adossment, saisir le n° FINESS Etablissement de son choix (parmi ceux gérés par l'entité juridique) afin de le rattacher à une structure identifiée au sein du périmètre. Il est préconisé de ne pas changer le n° FINESS de rattachement d'une année sur l'autre.

Budget exercice N

Budget initial : saisir dans cette colonne l'EPRD initial validé (1er EPRD transmis et validé sur la plateforme de collecte des EPRD).

Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

Conformément aux conventions générales comptables et afin de ne pas fausser la présentation des ratios financiers, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat doivent être enregistrées au compte 777 dans les produits exceptionnels des comptes de résultat du cadre ERRD.

Participations et créances rattachées à des participations

En cas de cession de titres de participations, l'écriture de sortie est constatée au compte 675 Valeur comptable des éléments d'actif cédés. Ce poste étant déjà pris en compte dans la CAF (lignes « Capacité d'autofinancement » / « Insuffisance d'autofinancement » du tableau de financement), il n'y a pas lieu d'ajouter une ligne spécifique « Participations et créances rattachées à des participations » dans la partie Ressources du tableau de financement (TF).
Le prix de cession quant à lui est constaté au compte 775. Son montant étant, par convention, neutralisé dans le calcul de la CAF, il est repris dans une ligne dédiée « Produits des cessions d'éléments d'actif » de la partie Ressources du TF.

Immobilisations corporelles et incorporelles en cours

Saisir les comptes 23 sauf c/235.

Part Investissement PPP

Saisir les comptes 235.

Compte de résultat concerné

Indiquer la raison sociale du CR (ou la dénomination dans le cas d'un CR sans n° FINESS).

Suventions d'investissement - comptes 13

Indiquer dans la 1ère colonne du tableau l'objet principal et la date d'attribution de la subvention.

Résultats repris

Information utile essentiellement pour la période de transition de l'environnement "BP" vers l'environnement "EPRD". Les résultats repris antérieurement dans le cadre de la tarification n'impactent pas le montant constaté comptablement des charges et des produits. Il s'agit de décisions strictement tarifaires. C'est pourquoi ils ne sont pas intégrés dans les calculs consolidés du présent fichier.

Ratios d'analyse financière - total des charges

Total des charges comptes de classe 6 - c/ 603, 609, 619, 629, 6419, 6429, 6439, 6459/ 69/79, 6489, 6611.

Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun

Si besoin, ajouter des colonnes manuellement si plus de CRA doivent être indiqués.

Frais de siège

Les frais de siège autorisés sont à intégrer dans les comptes de résultat des établissements et services et à détailler dans le tableau de répartition des charges communes (onglet "Tableau Rcc" avec leur clef de répartition). Il n'existe pas de CR spécifique à un siège ou un service commun.

Fonds associatifs, apports, dotations et réserves

Les réserves (comptes 106) sont, par convention, exclues des ressources et emplois stables du tableau de financement, dans la mesure où les mouvements affectant ces comptes sont normalement sans impact sur la variation annuelle du FRNG.

Cohérence TF/Bilan financier

L'objectif du tableau de financement est de retracer la formation du fonds de roulement d'investissement. Il n'existe donc pas une stricte équivalence entre le fonds de roulement du tableau de financement et celui du bilan financier. La différence de périmètre est constituée principalement par les comptes de liaison stables de trésorerie pour les ESSMS privés, les autres mouvements liés au FRE étant par construction intégrés à la CAF. C'est pourquoi, pour les ESSMS privés, les mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie sont réintégrés dans la variation du fonds de roulement présentée dans l'onglet "ERRD synthétique".

Ratios de rotation des dettes fournisseurs

La méthodologie de calcul retenue dans le cadre normalisé ne prend pas en compte la TVA sur les achats, compte tenu de la diversité des régimes applicables.

Suivi des affectations de résultat

Ce tableau doit retracer tous les mouvements des comptes de réserves et report à nouveau au titre de l'exercice N (affectation des résultats, régularisations, etc.).

Contrôle de la variation du fonds de roulement et de la trésorerie entre ERRD synthétique et Bilan financier

Contrôle de cohérence intégré à titre indicatif pour sécuriser la saisie. La variation du fonds de roulement calculée à partir du tableau de financement est corrigée, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie. Les écarts éventuels entre les agrégats "FRNG" et "Trésorerie" présentés dans l'onglet "ERRD synthétique" et ceux présentés dans l'onglet "Bilan financier" sont à justifier dans le rapport financier et d'activité. Ils ne sont pas bloquants pour le chargement du fichier sur la plateforme de dépôt des ERRD.

Emprunts à plus d'un an

Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie (ligne "Autres"). Cela permet une homogénéité des emprunts entre l'ERRD synthétique et le bilan financier. Les données de l'ERRD N-1 sont à retraiter le cas échéant, pour assurer un périmètre harmonisé entre les exercices N/N-1.

Emprunts et dettes assimilées (ERRD synthétique et TF)

Uniquement les emprunts et dettes assimilées à plus d'un an. Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie.

Mouvements des comptes de liaison stables de trésorerie

Ce tableau retrace la variation nette des comptes de liaison trésorerie (stable) renseignés au bilan financier entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025.

Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (lignes 10 et 11 de l'onglet "Affectation Résultats Prive 1")

a) Cas des ESSMS privés avant la signature du CPOM : l'affectation croisée des résultats entre ESSMS n'est pas autorisée.
b) Cas des EHPAD privés relevant de l'art. L342-1 du CASF après la signature du CPOM : les résultats des différents comptes de résultat sont affectés aux comptes de résultat dont ils sont issus. Par dérogation à ce principe, le CPOM peut prévoir une affectation croisée des résultats entre les ESSMS inclus dans le périmètre financier de ce contrat.
- Ligne 10 : indiquer ici les diminutions du solde du compte 12 résultant du transfert vers un autre établissement (excédent) ou provenant d'un autre établissement (déficit).
- Ligne 11 : indiquer ici les augmentations du solde du compte 12 résultant du transfert vers un autre établissement (déficit) ou provenant d'un autre établissement (excédent).
Le compte 12 est l'excédent/le déficit inscrit au bilan de l'établissement ou du service.

Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF (c/ 11501)

Cette ligne est réservée aux ESSMS non soumis à l'équilibre strict, pour une affectation en report à nouveau excédentaire lorsqu'une affectation à un compte de réserve n'est pas privilégiée.
Dans le cas d'un déficit de l'exercice qui est couvert par le report à nouveau excédentaire, le montant du déficit (précédé du signe "-") est à inscrire en déduction du report à nouveau créditeur (ligne 11501 "Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF").
A noter : Dans le cas d'un apurement de déficit antérieur à l'exercice N, il est préconisé d'inscrire l'excédent N au compte 11501 (ligne 21 de l'onglet "Affectation_Résultats_Prive") et non au compte 11590 (ligne 24 du même onglet). L'apurement sera effectué au global dans le bilan consolidé et devrait apparaître dans le tableau de suivi de l'affectation des résultats des ESSMS (onglet "Suivi_Affect_Result_Prive").

Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (c/ 11590)

Cette ligne est utilisée pour le reliquat de déficit non couvert par la reprise de la réserve de compensation et le report à nouveau excédentaire.
A noter : Dans le cas d'un apurement de déficit antérieur à l'exercice N, il est préconisé d'inscrire l'excédent N au compte 11501 (ligne 21 de l'onglet "Affectation_Résultats_Prive") et non au compte 11590 (ligne 24 du même onglet). L'apurement sera effectué au global dans le bilan consolidé et devrait apparaître dans le tableau de suivi de l'affectation des résultats des ESSMS (onglet "Suivi_Affect_Result_Prive").

Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification) (c/ 11591 ou 1195)

Les charges rejetées en application des articles R. 314-52 et R. 314-236 du CASF sont des charges effectives, qui ne peuvent être "ôtées" comptablement des charges réalisées. L'impact du rejet prend la forme d'une réduction à due concurrence du tarif de l'exercice sur lequel il est constaté ou de l'exercice suivant et n'entraîne plus de modification du résultat comptable.

Cependant, parallèlement, les entités gestionnaires privées doivent, conformément au règlement ANC n° 2019-04 du 8 novembre 2019, distinguer dans des comptes spécifiques la part de leurs fonds propres (résultat, reports à nouveau et réserves) qui est sous gestion contrôlée (c'est à dire la part des fonds restituables aux autorités de tarification, notamment en cas de fermeture de l'ESMS).

Les charges rejetées passent ainsi du périmètre de la gestion contrôlée (compte 11591 lorsqu'elles sont contestées par l'entité gestionnaire dans le cadre d'un recours et dans l'attente de la décision du juge de la tarification) à celui de la gestion non contrôlée (compte 1195 en cas de confirmation du rejet par le juge une fois les recours épuisés ou en l'absence de contestation contentieuse). L'imputation à l'un de ces comptes est réalisée au moment de l'affectation du résultat. C'est pourquoi ces mouvements sont retracés dans le bloc "Affectation du résultat administratif" du tableau d'affectation des résultats.

Report à nouveau constitué de charges des activités sociales et médico-sociales dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée (c/ 115921, 115922, 115923 et 115928)

Ces comptes correspondent à des charges et produits dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée : amortissements comptables différés, variations des dettes pour congés à payer et d'autres provisions dont l'impact sur le résultat est neutralisé (comptes épargne temps, indemnités de départ à la retraite, indemnités prudhommales...).

Conséquence budgétaire : la fixation du tarif ne reposant plus sur la reconduction de dépenses historiques, le mécanisme antérieur des dépenses inopposables (y compris les congés à payer) perd de son intérêt. « La seule possibilité, pour l'autorité de tarification, de les rendre inopposables est de diminuer, à due concurrence, les financements ultérieurs de l'ESSMS. » (instruction n°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12/07/2018).

Conséquence comptable : ces dépenses étant opposables à l'autorité de tarification, même si cette opposabilité est différée dans le temps, ces dépenses, pour les entités gestionnaires privées, relèvent du périmètre de la gestion contrôlée (cf définition de la gestion contrôlée dans l'aide n°32). Les comptes 11592 ont donc été créés au 1er janvier 2020 pour les isoler (arrêté du 23/12/2019).

En cas d'augmentation des dépenses différées, le montant correspondant est saisi en lignes 26, 27, 28 ou 29, précédé d'un signe « - » et le compte de report à nouveau est donc crédité d'autant (augmentation du RAN créditeur 1150 ou diminution du RAN débiteur 11590).

En cas de diminution, le montant correspondant est saisi en ligne 26, 27, 28 ou 29 sans signe « - » et le compte de report à nouveau est donc débité d'autant (diminution du RAN créditeur 1150 ou augmentation du RAN débiteur 11590).

Cette méthode de saisie permet bien de retomber sur le résultat net comptable sous gestion contrôlée.

Réserves de compensation des déficits (c/ 106856 pour les gestionnaires privés et 10686 pour les gestionnaires publics)

Cette ligne est utilisée lorsque le déficit de l'exercice N peut être couvert par la reprise de la réserve de compensation. Le montant du déficit y est saisi (en tout ou partie selon le solde du compte de réserve de compensation), en étant précédé d'un signe "-".

En cas d'affectation d'un excédent à la réserve de compensation, en prévision de déficits futurs notamment, il est saisi sur cette même ligne mais sans être précédé du signe "-".

Affectation à la réserve de compensation des charges d'amortissement (c/ 106857 pour les gestionnaires privés et 10687 pour les gestionnaires publics)

Il est possible qu'une affectation à cette réserve et qu'une reprise sur cette réserve surviennent lors du même exercice. C'est pourquoi les deux mouvements sont retracés ici dans cette rubrique "Affectation en réserves".

Le traitement comptable antérieur reste inchangé : l'affectation d'un excédent en réserve de compensation des charges d'amortissement est enregistrée au crédit du compte 106857 (ESMS privés)/10687 (ESMS publics) par le débit du compte 12, au moment de l'affectation du résultat.

Reprise sur la réserve de compensation des charges d'amortissement (c/ 106857 pour les gestionnaires privés et 10687 pour les gestionnaires publics)

Le traitement comptable est le suivant : la reprise est enregistrée au débit du compte 106857 (ESMS privés)/10687 (ESMS publics) par le crédit du compte de report à nouveau (c/ 115 pour les ESMS privés et c/ 110 pour les ESMS publics).

Auparavant cette reprise de la réserve de compensation était retracée dans le bloc "Résultat à affecter". La saisie a été simplifiée en renseignant directement le montant concerné sur la ligne 34 (pour les ESMS privés) ou ligne 23 (pour les ESMS publics), en étant précédé d'un signe "-", conformément au schéma d'écriture comptable effectivement mis en oeuvre. Cela explique le déplacement du compte 106857/10687 du bloc « Résultat à affecter » au bloc « Affectation en réserves ».

Absence des dépenses non opposables parmi les items d'affectation du résultat (onglets "Affectation_Resultats_Public_I" et "Affectation_Resultats_Public_II")

La fixation du tarif ne reposant plus sur la reconduction de dépenses historiques, le mécanisme antérieur des dépenses inopposables (y compris les congés à payer) perd de son intérêt. « La seule possibilité, pour l'autorité de tarification, de les rendre inopposables est de diminuer, à due concurrence, les financements ultérieurs de l'ESSMS. » (instruction n°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12/07/2018).

Les comptes 116 (dépenses non opposables aux tiers financeurs) ont donc été supprimés au 1er janvier 2019 (pour les ESSMS sous EPRD).

Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification (onglets "Affectation_Resultats_Public_I" et "Affectation_Resultats_Public_II")

Compte tenu des obligations pour les gestionnaires privés de distinguer la partie des fonds propres qui est sous gestion contrôlée, les dépenses rejetées sont retracées dans les onglets d'affectation des résultats privés (cf aide n°32 supra) et peuvent donc être suivies par les autorités de tarification. Les gestionnaires publics n'étant pas soumis à cette obligation, les dépenses rejetées n'ont pas vocation à figurer dans le tableau d'affectation des résultats. C'est pourquoi un encart a été ajouté spécifiquement dans ces onglets, afin d'en permettre le suivi par les autorités de tarification.

Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (lignes 10 et 11 de l'onglet "Affectation_Resultats_Prive_II")

Les résultats des différents comptes de résultat sont affectés aux comptes de résultat dont ils sont issus. Par dérogation à ce principe, pour les gestionnaires privés seulement, le CPOM peut prévoir une affectation croisée des résultats entre les ESMS inclus dans le périmètre financier de ce contrat.

Ligne 10 : indiquer ici les diminutions du solde du compte 12 résultant du transfert vers un autre établissement (excédent) ou provenant d'un autre établissement (déficit).

Ligne 11 : indiquer ici les augmentations du solde du compte 12 résultant du transfert vers un autre établissement (déficit) ou provenant d'un autre établissement (excédent).

Le compte 12 est l'excédent/le déficit inscrit au bilan de l'établissement ou du service.

Reports à nouveau des exercices antérieurs (onglet "Affectation_Resultats_Prive_I")

Sont retracés dans ce bloc les reprises de résultats des exercices antérieurs des CRP soumis à l'équilibre strict et, par extension, celles de la section "hébergement" pour les EHPAD avant signature CPOM (c/1150111 et 1159011).

Affectation des résultats dans un environnement "EPRD"

Le principe posé par la loi est une libre affectation des résultats réalisée par le gestionnaire ou l'établissement public, dans le respect des dispositions contenues dans le CPOM, sauf pour les résultats des comptes de résultat soumis à un équilibre strict qui restent affectés par l'autorité de tarification compétente.

Conformément à l'article R. 314-234 du CASF, l'excédent d'exploitation d'un compte de résultat est affecté en priorité à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat. Tout ou partie des autres possibilités d'affectation (compte de report à nouveau, financement de mesures d'investissement, comptes de réserves de compensation, réserves de trésorerie ou de compensation des charges d'amortissement) est priorisée dans le cadre du CPOM.

Le déficit de chacun des comptes de résultat est couvert en priorité par le compte de report à nouveau excédentaire, puis le cas échéant par la reprise de la réserve de compensation, puis est affecté, pour le surplus éventuel, à un compte de report à nouveau déficitaire.

D'autres règles spécifiques encadrent notamment les modalités d'affectation des résultats des DNA et des SIC pour les établissements publics sociaux ou médico-sociaux autonomes, et celles des résultats des établissements commerciaux non habilités ou minoritairement habilités à l'aide sociale. Sur ce sujet, vous pouvez vous référer à l'annexe 9 de l'instruction budgétaire médico-sociale 2019 (<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44634>).

Report à nouveau solde créditeur (c/ 110)

Cette ligne concerne l'affectation en report à nouveau excédentaire, lorsqu'une affectation à un compte de réserve n'est pas privilégiée.

Dans le cas d'un déficit de l'exercice qui est couvert par le report à nouveau excédentaire, le montant du déficit (précédé du signe "-") est à inscrire en déduction du report à nouveau créditeur (ligne 110 "Report à nouveau (solde créditeur)").

A noter : Dans le cas d'un apurement de déficit antérieur à l'exercice N, il est préconisé d'inscrire l'excédent N au compte 110 (ligne 17 de l'onglet "Affectation_Resultats_Public") et non au compte 119 (ligne 18 du même onglet). L'apurement sera effectué au global dans le bilan consolidé et devrait apparaître dans le tableau de suivi de l'affectation des résultats des ESMS (onglet "Suivi_Affect_Result_Public").

Recueil du consentement pour la diffusion des données ERRD des ESSM

Cet onglet est hors champ réglementaire, son remplissage est donc facultatif. Il a pour seul objectif de permettre aux fédérations de leur choix de diffuser leurs données ERRD aux fédérations de leur choix.

Le recueil du consentement concerne uniquement les ESSMS privés. Des conventions sont établies pour garantir la sécurité, de confidentialité et d'usage des données.

Question 1 : Autorisez-vous la CNSA à communiquer les données de vos ERRD de la présente année à la production d'analyses statistiques sur la situation comptable et financière des ESSMS ?

Réponse O/N

Question 2 : Si oui, à quelle(s) fédération(s) consentez-vous à ce que ces données soient communiquées ? Complétez le tableau ci-dessous.

Fédérations	Je consens à la diffusion à :
MUTUALITE	
UNIOPSS.ASSO	
UNAPEI	
NEXEM	
FNAQPA	
UNA	
UNCCAS	
FHF	
FEHAP	
SYNERPA	
APF.ASSO	
APAJH.ASSO	
GEPSE	
ANDICAT	
FNMF	
FPEP	
UGECAM	

S privés aux fédérations

le vocation de permettre aux ESSMS de consentir librement à la communication de données

ies entre la CNSA et les fédérations destinataires pour cadrer ces diffusions, notamment définir les

collecte à une ou plusieurs des fédérations dont vous êtes adhérent, parmi celles listées ci-dessous

uniquées pour la finalité susvisée ?

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



es de leurs

s règles de

is, à des fins de

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Liste_Recueil

Oui

Non

Cet onglet ajouté à titre expérimental n'est pas protégé. Toute modification des formules ou de la structure du tableau ci-dessous peut entraver son bon fonctionnement.

FICHE D'AUTO-CONTRÔLE A TITRE D'INFORMATION

Contrôle	Onglet	Valeur	OK/KO	Observations
Version	Tous	#ERRDHA-2025-01#	OK	Le fichier utilisé doit être celui en vigueur à la date de la campagne de dépôt des ERRD. Il est mis à disposition sur le site de la DGCS : https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/droits-et-aides/etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux/article/relome-de-la-tarifcation .
Nom du fichier	Tous	Au choix ou selon règle de normage indiquée par l'autorité de tarification		Veillez à choisir un nom explicite pour vous et vos autorités de tarification. Exemple : ID_FINESSEJ_Type_AAAAMMJJ_V1 Avec ID : identifiant du dossier sur la plateforme de collecte FINESSEJ : numéro finesse de l'entité juridique Type : type de document (ex : errd_complet) ou n° de l'annexe (ex : AB) AAAAMMJJ : date du fichier Vx : numéro de version
Intitulés des onglets	Tous	Saisie prédéfinie		Les intitulés des onglets du fichier sont ceux du cadre vierge téléchargeable sur le site de la DGCS et ne doivent pas être modifiés. Toute modification peut empêcher le traitement des données.
Statut juridique	Page de garde	Etablissement Public	OK	La valeur de ce champ doit être "Etablissement Public", "Etat & Col.Territ.", "Org. Privé Commer." ou "Org.Privé non Lucr."
Date d'effet du CPOM	Page de garde	31/12/2019	OK	Si un CPOM a été conclu à la date d'établissement de l'ERRD, alors ce champ doit être non vide.
Capacité installée	Page de garde et Id_CR_SF	82	OK	Les champs relatifs aux capacités installées (colonnes I de la page de garde et H de l'onglet "Id_CR_SF") doivent être non vides.
	Page de garde et Id_CR_SF	82	OK	Si valeur supérieure ou égale à 1000, vérifiez votre saisie
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	Page de garde	365	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur supérieure à 366 (atypie), vérifiez votre saisie. Ce contrôle porte uniquement sur le compte de résultat principal (1ère ligne du tableau de page de garde).
Convention collective majoritaire de travail	Page de garde	Statut public	OK	La valeur de ce champ doit être un des items de la liste déroulante proposée en page de garde.
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	Id_CR_SF	0	Non saisi	Ce champ doit être non vide. Si valeur supérieure à 366 (atypie), vérifiez votre saisie. Ce contrôle porte uniquement sur le 1er compte de résultat du tableau de l'onglet "Id_CR_SF".
Total produits réalisés N (comptes de résultat consolidés)	ERRD synthétique	4 440 897,81	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total produits prévus N (comptes de résultat consolidés)	ERRD synthétique	4 344 104,69	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total produits réalisés N-1 (comptes de résultat consolidés)	CRP/A et CRA_SF	4 387 345,31	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total charges réalisées N (comptes de résultat consolidés)	ERRD synthétique	5 024 019,81	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total charges prévues N (comptes de résultat consolidés)	ERRD synthétique	5 064 783,80	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total charges réalisées N-1 (comptes de résultat consolidés)	CRP/A et CRA_SF	4 457 669,77	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Produits de la tarification (GI) réalisés N (comptes de résultat consolidés)	ERRD synthétique	4 224 002,57	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Produits de la tarification (GI) prévus N (comptes de résultat consolidés)	ERRD synthétique	4 144 099,69	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Produits de la tarification (GI) réalisés N-1 (comptes de résultat consolidés)	CRP/A et CRA_SF	4 142 770,98	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Charges de personnel (GII) réalisées N (comptes de résultat consolidés)	ERRD synthétique	3 887 893,39	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Charges de personnel (GII) prévues N (comptes de résultat consolidés)	ERRD synthétique	3 924 768,00	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Charges de personnel (GII) réalisées N-1 (comptes de résultat consolidés)	CRP/A et CRA_SF	3 366 284,22	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total produits réalisés N (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	4 440 897,81 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total produits prévus N (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	4 344 104,69 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total produits réalisés N-1 (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	4 387 345,31 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total charges réalisées N (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	5 024 019,81 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total charges prévues N (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	5 064 783,80 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total charges réalisées N-1 (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	4 457 669,77 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Produits de la tarification (GI) réalisés N (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	4 224 002,57 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Produits de la tarification (GI) prévus N (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	4 144 099,69 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Produits de la tarification (GI) réalisés N-1 (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	4 142 770,98 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Charges afférentes au personnel (GII) réalisées N (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	3 887 893,39 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Charges afférentes au personnel (GII) prévues N (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	3 924 768,00 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Charges afférentes au personnel (GII) réalisées N-1 (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	3 366 284,22 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total des produits : écart prévu/réalisé en % (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	2,2%	OK	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérifiez votre saisie.

Informations complémentaires

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Cliquer sur ce bouton pour afficher les données détaillées résultat (CR)

Mise à jour en cas d'ajouts de nouveaux CR : cliquer à nouveau sur ce bouton.

Réinitialisation (par exemple après suppression d'un des CR) : supprimer les colonnes entières, à partir de la colonne L jusqu'à la dernière colonne du tableau, puis cliquer à

Détail par compte de résultat (CR) :

N° FINESSE ET		810003640
Capacité installée 2025		82
Total produits réalisés 2024	Montant	4 387 345,31 €
	Montant	4 440 897,81 €
Total produits réalisés 2025	% évolution / N-1	1,2%
	Montant	4 457 669,77 €
Total charges réalisées 2024	Montant	4 457 669,77 €
Total charges réalisées 2025	Montant	5 024 019,81 €
	% évolution / N-1	12,7%
Produits de la tarification (GI) 2024	Montant	4 142 770,98 €
Produits de la tarification (GI) 2025	Montant	4 224 002,57 €
	% évolution / N-1	2,0%
Autres produits relatifs à l'exploitation (GII) 2024	Montant	228 107,75 €
Autres produits relatifs à l'exploitation (GII) 2025	Montant	199 574,79 €
	% évolution / N-1	-12,5%
Autres produits (GIII) 2024	Montant	16 466,58 €
Autres produits (GIII) 2025	Montant	17 320,45 €
	% évolution / N-1	5,2%
Charges afférentes à l'exploitation courante (GI) 2024	Montant	514 374,31 €
Charges afférentes à l'exploitation courante (GI) 2025	Montant	558 380,68 €
	% évolution / N-1	8,6%
Charges afférentes au personnel (GII) 2024	Montant	3 366 284,22 €
Charges afférentes au personnel (GII) 2025	Montant	3 887 893,39 €
	% évolution / N-1	15,5%
Charges afférentes à la structure (GIII) 2024	Montant	577 011,24 €
Charges afférentes à la structure (GIII) 2025	Montant	577 745,74 €
	% évolution / N-1	0,1%
Total produits prévus 2025	Montant	4 344 104,69 €
	écart réalisé/prévu en %	2,2%
Total charges prévues 2025	Montant	5 064 783,80 €
	écart réalisé/prévu en %	-0,8%
Produits de la tarification prévus 2025	Montant	4 144 099,69 €
	écart réalisé/prévu en %	1,9%

Contrôle	Onglet	Valeur	OK/KO	Observations
Produits de la tarification : écart prévu/réalisé en % (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	1,9%	OK	En cas d'écart significatif (ici : +/10%), vérifiez votre saisie.
Total des charges : écart prévu/réalisé en % (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	-0,8%	OK	En cas d'écart significatif (ici : +/10%), vérifiez votre saisie.
Charges afférentes à l'exploitation courante : écart prévu/réalisé en % (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	0,7%	OK	En cas d'écart significatif (ici : +/10%), vérifiez votre saisie.
Charges afférentes au personnel : écart prévu/réalisé en % (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	-0,9%	OK	En cas d'écart significatif (ici : +/10%), vérifiez votre saisie.
Charges afférentes à la structure : écart prévu/réalisé en % (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	-1,4%	OK	En cas d'écart significatif (ici : +/10%), vérifiez votre saisie.
Total des produits : écart N/N-1 en % (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	1,2%	OK	En cas d'écart significatif (ici : +/10%), vérifiez votre saisie.
Produits de la tarification : écart N/N-1 en % (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	2,0%	OK	En cas d'écart significatif (ici : +/10%), vérifiez votre saisie.
Total des charges : écart N/N-1 en % (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	12,7%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N-1 et N	En cas d'écart significatif (ici : +/10%), vérifiez votre saisie.
Charges afférentes à l'exploitation courante : écart N/N-1 en % (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	8,6%	OK	En cas d'écart significatif (ici : +/10%), vérifiez votre saisie.
Charges afférentes au personnel : écart N/N-1 en % (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	15,5%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N-1 et N	En cas d'écart significatif (ici : +/10%), vérifiez votre saisie.
Charges afférentes à la structure : écart N/N-1 en % (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	0,1%	OK	En cas d'écart significatif (ici : +/10%), vérifiez votre saisie.
Total des biens N	Bilan financier	8 409 036,82 €	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total des biens N-1	Bilan financier	8 256 665,52 €	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total des financements N	Bilan financier	8 409 036,82 €	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total des financements N-1	Bilan financier	8 256 665,52 €	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Equilibre du bilan financier (exercice N)	Bilan financier	0,00 €	OK	Le total des biens doit être égal au total des financements. En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.
Equilibre du bilan financier (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	OK	Le total des biens doit être égal au total des financements. En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.
Résultat net (exercice N)	Bilan financier	-583 122,00 €	OK	Cohérence inter-onglet : lorsque les résultats sont sous contrôle de tiers financiers, la valeur de ce champ doit être égale au résultat comptable issu de l'onglet "ERRD synthétique". En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie. A noter : les résultats d'activités sous gestion non contrôlée (ex : budget annexe de production/commercialisation d'un ESAT) sont à enregistrer dans le poste "Autres" des financements stables du bilan financier. Dans ce cas, l'écart qui en résulte entre le résultat net affiché dans l'onglet "ERRD synthétique" et celui du bilan financier est justifié et peut être utilement expliqué dans le rapport financier et d'activité joint à l'ERRD.
VB d'immo corp. amortissables (exercice N)	Bilan financier	7 149 729,02 €	OK	VB : valeur brute. Si au moins un poste d'immobilisations affiche une valeur négative (incohérence), vérifiez votre saisie.
Amort. des immo corp. (exercice N)	Bilan financier	3 871 589,70 €	OK	Amort. : amortissements. S'il existe un patrimoine immobilier, ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Ecart total VB d'immo corp. amortissables - total amort. des immo corp. (exercice N)	Bilan financier	3 278 139,32 €	OK	Le total des amortissements ne peut excéder le total des valeurs brutes d'immobilisations amortissables. En cas d'écart négatif (incohérence), vérifiez votre saisie.
Agencements de terrain : écart VB - amort. (exercice N)	Bilan financier	10 451,70 €	OK	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérifiez votre saisie.
Constructions : écart VB - amort. (exercice N)	Bilan financier	2 905 744,95 €	OK	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérifiez votre saisie.
Install. Techniques : écart VB - amort. (exercice N)	Bilan financier	114 745,91 €	OK	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérifiez votre saisie.
Autres immo corp. : écart VB - amort. (exercice N)	Bilan financier	247 196,76 €	OK	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérifiez votre saisie.
Dotations aux amortissements des immo c/6811 réalisées N	CRP/A et CRA_SF	264 026,37 €	OK	Cohérence inter-onglet : si la valeur nette au 31/12/N-1 des immobilisations corporelles amortissables est non nulle selon le bilan financier, alors le montant des dotations au compte 6811 inscrites au compte de résultat au titre de l'exercice N devrait être non nul. En cas d'incohérence, vérifiez votre saisie.
Total des emplois (hors IAF) réalisés N	Tableau de financement	382 052,23 €	OK	Ce champ est généralement non vide. Si "Non saisi" ou "Incohérence", vérifiez votre saisie.
Total des emplois (hors IAF) prévus N	Tableau de financement	689 485,21 €	OK	Ce champ est généralement non vide. Si "Non saisi" ou "Incohérence", vérifiez votre saisie.
Total des emplois (hors IAF) réalisés N-1	Tableau de financement	214 740,71 €	OK	Ce champ est généralement non vide. Si "Non saisi" ou "Incohérence", vérifiez votre saisie.
Apports, dotations, réserves et fonds propres au 31/12/N	Bilan financier	1 704 128,56 €	OK	Les apports, dotations, réserves fonds propres ne peuvent pas être négatifs par nature. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée.
Variation des dettes financières c/16 (réalisé N)	Tableau de financement	-147 735,21 €	OK	Cohérence inter-onglet : les mouvements d'emplois et de ressources afférents aux emprunts, dépôts et cautionnements (compte 16) doivent concorder avec la variation des postes "Emprunts et dettes assimilées" et "Dépôts et cautionnements reçus" au bilan financier. En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie. Si cet écart est justifié, il doit être expliqué dans le rapport budgétaire et financier.
Variation du FRNG (réalisé N)	ERRD synthétique / Bilan financier	-669 065,86 €	OK	Cohérence inter-onglet : la variation du fonds de roulement calculée à partir du tableau de financement (TF) doit être égale à la variation du FRNG calculée à partir du bilan financier. En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie. Si cet écart est justifié, il doit être expliqué dans le rapport budgétaire et financier.
Dotations aux provisions réglementées c/6872/6874 (réalisé N)	CRP/A et CRA_SF	0,00 €	OK	Cohérence inter-onglet : le montant global des dotations inscrites aux comptes de résultat doit être égale à la valeur "dotations de l'exercice" (comptes 14) retracée dans l'onglet "Provis", dépréciat", subvent". En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.
Reprises sur provisions réglementées c/7872/7874 (réalisé N)	CRP/A et CRA_SF	0,00 €	OK	Cohérence inter-onglet : le montant global des reprises inscrites aux comptes de résultat doit être égale à la valeur "reprises de l'exercice" (comptes 14) retracée dans l'onglet "Provis", dépréciat", subvent". En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.
Reports en fonds dédiés c/689 (réalisé N)	CRP/A et CRA_SF	0,00 €	OK	Cohérence inter-onglet : le montant global des dotations inscrites aux comptes de résultat doit être égale à la valeur "dotations de l'exercice" (fonds dédiés) retracée dans l'onglet "Provis", dépréciat", subvent". En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.
Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés c/789 (réalisé N)	CRP/A et CRA_SF	0,00 €	OK	Cohérence inter-onglet : le montant global des reprises inscrites aux comptes de résultat doit être égale à la valeur "reprises de l'exercice" (fonds dédiés) retracée dans l'onglet "Provis", dépréciat", subvent". En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.
Subventions d'investissements : solde du compte 13 au 31/12/N	Bilan financier / Provis", dépréciat", subvent	328 860,32 €	OK	Cohérence inter-onglet : la valeur "Subventions d'investissement" de l'onglet "Bilan financier" doit être égale à la valeur "Solde des subventions au 31 déc. N" de l'onglet "Provis", dépréciat", subvent". En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.
Subventions d'investissements : reprises réalisées N	CRP/A et CRA_SF	13 326,33 €	OK	Cohérence inter-onglet : le montant des reprises inscrites au compte de résultat doit être égale à la valeur "Reprises effectuées au titre de l'exercice N" de l'onglet "Provis", dépréciat", subvent". En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.
Résultat comptable de l'exercice (Privé I/II ou Public I/II)	Affectation_Resultats	-583 122,00 €	OK	Cohérence inter-onglet : la valeur du résultat comptable repris dans le tableau de détermination et d'affectation des résultats doit être égale au résultat comptable issu de l'onglet "ERRD synthétique". En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.
Ecart entre résultat à affecter et total des affectations	Affectation_Resultats (Privé I/II ou Public I/II)	0,00 €	OK	Le sous-total "B TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT" doit être égal au sous-total "A. RESULTAT A AFFECTER" dans l'onglet "Affectation_Resultats". En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



Charges afférentes à l'exploitation prévues 2025	Montant	
	écart réalisé/prévu en %	
Charges afférentes au personnel prévues 2025	Montant	
	écart réalisé/prévu en %	-0,9%
Charges afférentes à la structure prévues 2025	Montant	585 715,80 €
	écart réalisé/prévu en %	-1,4%

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Annexe 8 : Cadre normalisé de présentation de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) des établissements et services sociaux de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



Exercice :

N° FINESS (entité juridique) :

Organisme gestionnaire :

Statut de l'entité juridique :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

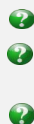
Email :

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire :

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

Etablissements et services relevant du périmètre de l'ERRD

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
RESIDENCE RETRAITE CHEZ NOUS - PRINCIPAL	4 AVENUE ALBERT CAMUS 81370 SAINT SULPICE	810003640	EHPAD	03/01/2017	82	82	365	Oui	Non



Convention collective majoritaire de travail :

Identification des activités sans numéro FINESS

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'ERRD



Identifiant (*)	Dénomination du CR sans n° FINESS	Adresse	N° FINESS ET de rattachement	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	CR relevant du périmètre du CPOM O/N



(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Le modèle de compte de résultat créé est le compte de résultat non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CR_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, tableau de financement, etc.). Veuillez à bien établir le CR de l'établissement d'adossment sans les charges relatives au CR_SF rattaché.

Sommaire

Documents	Identification de l'onglet	Pagination
<u>Comptes de résultat</u>		
ESSMS 1	CRP	Page à
ESSMS 2	CRA_1	Page à
ESSMS ...	CRA_...	Page à
<u>Synthèse des comptes de résultat</u>	Synthèse CR	Page
<u>ERRD synthétique</u>	ERRD synthétique	Page
<u>CAF détaillée</u>	Tableau CAF	Page
<u>Tableau de financement</u>	Tabl. de financement	Page
<u>Détermination du fonds de roulement au 31 décembre de l'année N</u>	Bilan financier	Page à
<u>Ratios financiers</u>	Ratios financiers	Page
<u>Tableau de répartition des charges communes</u>	Tableau Rcc	Page
<u>Provisions, dépréciations, subventions</u>	Provis°, dépréciat°, subvent	Page
<u>Emprunts</u>	Emprunts ESSMS privés/ESSMS publics Dettes fin.	Page à
<u>Détermination et affectation des résultats</u>	Affectation_Resultats_Prive_I/II ou Affectation_Resultats_Public_I/II	Page
<u>Suivi de l'affectation des résultats sur le périmètre de l'ERRD</u>	Suivi_Affect_Result_Prive_I/II ou Suivi_Affect_Result_Public	Page

Raison sociale :	RESIDENCE RETRAITE CHEZ NOUS - PRINCIPAL
FINESS ET :	810003640

Compte de résultat principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	Réalizations Exercice 2024	Budget Exercice 2025				Réalise Exercice 2025		
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
ACHATS								
601/602 /603 Achats stockés et variation des stocks				0,00 €		0,00 €	0,0%	
606 Achats non stockés de matières et fournitures	499 650,27 €	541 100,00 €		541 100,00 €	539 274,03 €	-1 825,97 €	-0,3%	
607 Achats de marchandises				0,00 €		0,00 €	0,0%	
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement				0,00 €		0,00 €	0,0%	
713 Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)				0,00 €		0,00 €	0,0%	
SERVICES EXTERIEURS								
6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical				0,00 €		0,00 €	0,0%	
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social				0,00 €		0,00 €	0,0%	
6118 Sous-traitance: autres prestations de service				0,00 €		0,00 €	0,0%	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)				0,00 €		0,00 €	0,0%	
6242 Transports d'usagers				0,00 €		0,00 €	0,0%	
625 Déplacements, missions et réceptions	1 939,45 €	500,00 €		500,00 €	5 930,34 €	5 430,34 €	1086,1%	
626 Frais postaux et frais de télécommunications	5 380,38 €	5 000,00 €		5 000,00 €	5 437,16 €	437,16 €	8,7%	
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur	7 404,21 €	7 500,00 €		7 500,00 €	7 440,96 €	-59,04 €	-0,8%	
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur				0,00 €		0,00 €	0,0%	
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur		200,00 €		200,00 €		-200,00 €	-100,0%	
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur				0,00 €		0,00 €	0,0%	
6287/ 6288 Divers - Remboursements de frais et autres				0,00 €	298,19 €	298,19 €	0,0%	
TOTAL GROUPE I	514 374,31 €	554 300,00 €	0,00 €	0,00 €	554 300,00 €	558 380,68 €	4 080,68 €	0,7%
GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL								
621 Personnel extérieur à l'établissement	1 544,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €	1 467,63 €	-2 532,37 €	-63,3%	
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	23 151,10 €	15 000,00 €	46 000,00 €	61 000,00 €	51 113,95 €	-9 886,05 €	-16,2%	
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)				0,00 €		0,00 €	0,0%	
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)				0,00 €		0,00 €	0,0%	
641 Rémunérations du personnel non médical	2 343 130,79 €	2 485 528,11 €	144 291,62 €	2 629 819,73 €	2 630 638,73 €	819,00 €	0,0%	
642 Rémunérations du personnel médical				0,00 €		0,00 €	0,0%	
643 Rémunération du personnel handicapé				0,00 €		0,00 €	0,0%	
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	971 959,02 €	1 031 027,15 €	101 997,83 €	1 133 024,98 €	1 133 024,98 €	0,00 €	0,0%	
646 Personnes handicapées				0,00 €		0,00 €	0,0%	
647 Autres charges sociales	17 169,32 €	18 212,74 €	1 206,03 €	19 418,77 €	19 468,73 €	49,96 €	0,3%	
648 Autres charges de personnel	9 329,99 €	25 000,00 €	52 504,52 €	77 504,52 €	52 179,37 €	-25 325,15 €	-32,7%	
TOTAL GROUPE II	3 366 284,22 €	3 574 768,00 €	0,00 €	350 000,00 €	3 924 768,00 €	3 887 893,39 €	-36 874,61 €	-0,9%

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

S2LO

 GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réalizations Exercice 2024	Budget Exercice 2025					Réalizations	réalisations / prévisions (€)	réalisations / prévisions (%)
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales				
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)		
612	Redevances de crédit-bail	6 858,54 €	7 000,00 €		7 000,00 €	8 062,87 €	1 062,87 €	15,2%	
613	Locations	23 799,21 €	11 800,00 €		11 800,00 €	30 971,71 €	19 171,71 €	162,5%	
614	Charges locatives et de copropriété				0,00 €		0,00 €	0,0%	
615	Entretien et réparations	54 988,64 €	55 000,00 €		55 000,00 €	70 339,05 €	15 339,05 €	27,9%	
616	Primes d'assurances	103 078,10 €	122 500,00 €		122 500,00 €	85 468,46 €	-37 031,54 €	-30,2%	
617	Etudes et recherches				0,00 €		0,00 €	0,0%	
618	Divers	39 090,86 €	26 251,00 €		26 251,00 €	53 187,68 €	26 936,68 €	102,6%	
623	Information, publications, relations publiques	2 329,99 €	2 350,00 €		2 350,00 €	4 650,00 €	2 300,00 €	97,9%	
627	Services bancaires et assimilés	8,90 €			0,00 €	48,38 €	48,38 €	0,0%	
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	22,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €	22,00 €	-19 978,00 €	-99,9%	
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	19 397,47 €			0,00 €	19 796,26 €	19 796,26 €	0,0%	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE									
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs		2 000,00 €		2 000,00 €		-2 000,00 €	-100,0%	
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire				0,00 €		0,00 €	0,0%	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	18 991,13 €	23 020,00 €		23 020,00 €	63,00 €	-22 957,00 €	-99,7%	
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				0,00 €		0,00 €	0,0%	
657	Subventions				0,00 €		0,00 €	0,0%	
658	Charges diverses de gestion courante	2 922,66 €	10 000,00 €		10 000,00 €	3 071,45 €	-6 928,55 €	-69,3%	
CHARGES FINANCIERES									
66	Charges financières	23 298,88 €	20 873,90 €		20 873,90 €	20 874,40 €	0,50 €	0,0%	
CHARGES EXCEPTIONNELLES									
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				0,00 €		0,00 €	0,0%	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	14 720,90 €	17 190,53 €		17 190,53 €	13 354,03 €	-3 836,50 €	-22,3%	
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				0,00 €		0,00 €	0,0%	
678	Autres charges exceptionnelles				0,00 €		0,00 €	0,0%	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS									
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	263 427,80 €	264 026,37 €		264 026,37 €	264 026,37 €	0,00 €	0,0%	
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir				0,00 €		0,00 €	0,0%	
6815	Dotations aux provisions d'exploitation				0,00 €		0,00 €	0,0%	
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00 €		0,00 €	0,0%	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	372,74 €			0,00 €	106,66 €	106,66 €	0,0%	
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	3 703,42 €	3 704,00 €		3 704,00 €	3 703,42 €	-0,58 €	0,0%	
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations				0,00 €		0,00 €	0,0%	
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires				0,00 €		0,00 €	0,0%	
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR				0,00 €		0,00 €	0,0%	
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0,00 €		0,00 €	0,0%	
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)				0,00 €		0,00 €	0,0%	
68748	Autres dotations aux provisions réglementées				0,00 €		0,00 €	0,0%	
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles				0,00 €		0,00 €	0,0%	
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)				0,00 €		0,00 €	0,0%	
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €		0,00 €	0,0%	
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €		0,00 €	0,0%	
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00 €		0,00 €	0,0%	
TOTAL GROUPE III		577 011,24 €	585 715,80 €	0,00 €	0,00 €	585 715,80 €	577 745,74 €	-7 970,06 €	-1,4%
TOTAL DES CHARGES		4 457 669,77 €	4 714 783,80 €	0,00 €	350 000,00 €	5 064 783,80 €	5 024 019,81 €	-40 763,99 €	-0,8%
EXCEDENT REALISE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL/ANNEXE		4 457 669,77 €	4 714 783,80 €	0,00 €	350 000,00 €	5 064 783,80 €	5 024 019,81 €	-40 763,99 €	-0,8%

Présentation des produits :

	Réalizations Exercice 2024	Budget Exercice 2025				Réalisé Exercice 2025			
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)	
 GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION									
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)				0,00 €		0,00 €	0,0%	
731224/ 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF				0,00 €		0,00 €	0,0%	
732	Produits à la charge de l'Etat				0,00 €		0,00 €	0,0%	
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)				0,00 €		0,00 €	0,0%	
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF				0,00 €		0,00 €	0,0%	
734	Produits à la charge de l'utilisateur (hors EHPAD)				0,00 €		0,00 €	0,0%	
7351	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	1 750 864,51 €	1 794 494,26 €		1 794 494,26 €	1 843 289,42 €	48 795,16 €	2,7%	
7352	Produits des EHPAD à la charge du département	648 330,82 €	638 275,60 €		638 275,60 €	538 051,95 €	-100 223,65 €	-15,7%	
7353	Produits des EHPAD à la charge de l'utilisateur	1 743 575,65 €	1 711 329,83 €		1 711 329,83 €	1 842 661,20 €	131 331,37 €	7,7%	
7358	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs				0,00 €		0,00 €	0,0%	
738	Produits à la charge d'autres financeurs				0,00 €		0,00 €	0,0%	
TOTAL GROUPE I		4 142 770,98 €	4 144 099,69 €	0,00 €	0,00 €	4 144 099,69 €	4 224 002,57 €	79 902,88 €	1,9%

	Réalizations Exercice 2024	Budget Exercice 2025				Réalisé Exercice 2025			
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)	
 GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION									
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous: c/70821, 70822 et 70823)	113 814,00 €	100 000,00 €		100 000,00 €	119 014,00 €	19 014,00 €	19,0%	
70821	Forfaits journaliers				0,00 €		0,00 €	0,0%	
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF				0,00 €		0,00 €	0,0%	
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT				0,00 €		0,00 €	0,0%	
71	Production stockée				0,00 €		0,00 €	0,0%	
72	Production immobilisée				0,00 €		0,00 €	0,0%	
74	Subventions d'exploitation et participations	41 745,00 €	26 500,00 €		26 500,00 €	26 280,00 €	-220,00 €	-0,8%	
75	Autres produits de gestion courante	5 686,48 €	6 005,00 €		6 005,00 €	3 690,49 €	-2 314,51 €	-38,5%	
603	Variation des stocks (en recettes)				0,00 €		0,00 €	0,0%	
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats				0,00 €		0,00 €	0,0%	
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs				0,00 €		0,00 €	0,0%	
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs				0,00 €		0,00 €	0,0%	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	66 862,27 €	50 000,00 €		50 000,00 €	50 590,30 €	590,30 €	1,2%	
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical				0,00 €		0,00 €	0,0%	
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées				0,00 €		0,00 €	0,0%	
6459/ 69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales				0,00 €		0,00 €	0,0%	
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité				0,00 €		0,00 €	0,0%	
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)				0,00 €		0,00 €	0,0%	
TOTAL GROUPE II		228 107,75 €	182 505,00 €	0,00 €	0,00 €	182 505,00 €	199 574,79 €	17 069,79 €	9,4%

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

Réalizations Exercice 2024	Budget Exercice 2025				Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
	Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales			
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)			
					(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)

76	Produits financiers				0,00 €	0,00 €	0,0%
----	---------------------	--	--	--	--------	--------	------

PRODUITS EXCEPTIONNELS

771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,63 €			0,00 €	0,00 €	0,0%
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance				0,00 €	0,00 €	0,0%
775	Produits des cessions d'éléments d'actif				0,00 €	0,00 €	0,0%
777	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	12 340,35 €	15 000,00 €		15 000,00 €	-1 673,67 €	-11,2%
778	Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)	4 125,60 €	2 500,00 €		2 500,00 €	1 121,38 €	44,9%
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat				0,00 €	0,00 €	0,0%

AUTRES PRODUITS

7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00 €	0,00 €	0,0%
7815	Reprises sur provisions d'exploitation				0,00 €	0,00 €	0,0%
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00 €	0,00 €	0,0%
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants				0,00 €	372,74 €	0,0%
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)				0,00 €	0,00 €	0,0%
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires				0,00 €	0,00 €	0,0%
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement				0,00 €	0,00 €	0,0%
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0,00 €	0,00 €	0,0%
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)				0,00 €	0,00 €	0,0%
78748	Autres reprises sur provisions réglementées				0,00 €	0,00 €	0,0%
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles				0,00 €	0,00 €	0,0%
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/7892 et c/7895) (ESSMS privés)				0,00 €	0,00 €	0,0%
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €	0,00 €	0,0%
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €	0,00 €	0,0%
7895	Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00 €	0,00 €	0,0%
79	Transferts de charges				0,00 €	0,00 €	0,0%

TOTAL GROUPE III	16 466,58 €	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €	17 500,00 €	17 320,45 €	-179,55 €	-1,0%
-------------------------	--------------------	--------------------	---------------	---------------	--------------------	--------------------	------------------	--------------

TOTAL DES PRODUITS	4 387 345,31 €	4 344 104,69 €	0,00 €	0,00 €	4 344 104,69 €	4 440 897,81 €	96 793,12 €	2,2%
---------------------------	-----------------------	-----------------------	---------------	---------------	-----------------------	-----------------------	--------------------	-------------

DEFICIT REALISE	70 324,46 €	370 679,11 €	0,00 €	350 000,00 €	720 679,11 €	583 122,00 €	-137 557,11 €	-19,1%
------------------------	--------------------	---------------------	---------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------	---------------

TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL/ANNEXE	4 457 669,77 €	4 714 783,80 €	0,00 €	350 000,00 €	5 064 783,80 €	5 024 019,81 €	-40 763,99 €	-0,8%
---	-----------------------	-----------------------	---------------	---------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------	--------------

Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)					0,00 €	0,00 €	0,0%
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)					0,00 €	0,00 €	0,0%

Ratios	Réalizations Exercice 2024	Budget Exercice 2025				Réalisé Exercice 2025		
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires	Réalizations	Ecart réalisations / réalisations /	Ecart réalisations /
Marge brute d'exploitation	218 732,70 €				-432 384,31 €	-298 377,57 €		
Produits courants d'exploitation (comptes 70 à 75 - c/709 et c/713)	4 304 016,46 €				4 276 604,69 €	4 372 987,06 €		
Taux de marge brute	5,08%				-10,11%	-6,82%		
Résultat net	-70 324,46 €				-720 679,11 €	-583 122,00 €		
Produits comptes classe 7 - c/709 et c/713	4 320 483,04 €				4 294 104,69 €	4 390 307,51 €		
Taux de résultat	-1,63%				-16,78%	-13,28%		

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Synthèse des comptes de résultat

FINESS ET	810003640
Raison sociale	RESIDENCE RETRAITE CHEZ NOUS - PRINCIPAL

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2025)

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	554 300,00 €	558 380,68 €	4 144 099,69 €	4 224 002,57 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	3 924 768,00 €	3 887 893,39 €	182 505,00 €	199 574,79 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	585 715,80 €	577 745,74 €	17 500,00 €	17 320,45 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
TOTAL DES CHARGES	5 064 783,80 €	5 024 019,81 €	4 344 104,69 €	4 440 897,81 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	720 679,11 €	583 122,00 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	5 064 783,80 €	5 024 019,81 €	5 064 783,80 €	5 024 019,81 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

FINESS ET	
Raison sociale	

COMPTE DE RESULTAT ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2025)

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	- €	- €	- €	- €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	- €	- €	- €	- €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	- €	- €	- €	- €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
TOTAL DES CHARGES	- €	- €	- €	- €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	- €	- €	- €	- €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2025)

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	- €	- €	- €	- €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	- €	- €	- €	- €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	- €	- €	- €	- €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
TOTAL DES CHARGES	- €	- €	- €	- €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
Déficit antérieur du compte de résultat reporté (002)	- €	- €	- €	- €	Excédent antérieur du compte de résultat reporté (002)
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	- €	- €	- €	- €	Amortissements comptables excédentaires différés (005)
TOTAL GENERAL	- €	- €	- €	- €	TOTAL GENERAL

Cadre ERRD synthétique

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
 Reçu en préfecture le 18/06/2026
 Publié le 18/06/2026
 ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2025

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	554 300,00 €	558 380,68 €	4 144 099,69 €	4 224 002,57 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	3 924 768,00 €	3 887 893,39 €	182 505,00 €	199 574,79 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	585 715,80 €	577 745,74 €	17 500,00 €	17 320,45 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	5 064 783,80 €	5 024 019,81 €	4 344 104,69 €	4 440 897,81 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	720 679,11 €	583 122,00 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	5 064 783,80 €	5 024 019,81 €	5 064 783,80 €	5 024 019,81 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	- €	720 679,11 €	583 122,00 €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	267 730,37 €	267 836,45 €	15 000,00 €	13 326,33 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	- €	372,74 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			- €	- €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	267 730,37 €	267 836,45 €	735 679,11 €	596 821,07 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	- €	- €	467 948,74 €	328 984,62 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>10,77%</i>	<i>7,41%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	467 948,74 €	328 984,62 €	- €	- €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	147 735,21 €	147 735,21 €	- €	- €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	541 750,00 €	234 317,02 €	44 416,00 €	41 970,99 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	1 157 433,95 €	711 036,85 €	44 416,00 €	41 970,99 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	- €	1 113 017,95 €	669 065,86 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	1 157 433,95 €	711 036,85 €	1 157 433,95 €	711 036,85 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2025 (3)

	PREVUS	REALISES	PREVUS	REALISES	
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)		- €		- €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE
FRNG au 1er janvier 2025	1 123 265,76 €	1 123 265,76 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	- 1 113 017,95 €	- 669 065,86 €
FRNG au 31 décembre 2025	10 247,81 €	454 199,90 €

Cadre ERRD synthétique (suite)

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE
BFR au 1er janvier 2025	1 131 682,45 €	1 131 682,45 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période		0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période		673 705,35 €
BFR (ou EFE signe "-") au 31 décembre 2025	1 131 682,45 €	457 977,10 €

TRESORERIE - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE
Trésorerie au 1er janvier 2025	- 8 416,69 €	- 8 416,69 €
Variation de trésorerie de la période	- 1 113 017,95 €	- 4 639,49 €
Trésorerie au 31 décembre 2025	- 1 121 434,64 €	- 3 777,20 €

Contrôle de la variation de trésorerie entre ERRD synthétique et bilan financier

Ecart de :
0,00 €

(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)
 (2) Y compris participations et créances rattachées à des participations
 (3) ESSMS privés uniquement

Tableau de financement

Ressources		Réalizations Exercice 2024	Budget Exercice 2025				Réalisé Exercice 2025		
N° de comptes	Libellés		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
	Capacité d'autofinancement	184 839,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>								
10	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	10 885,70 €	18 100,00 €			18 100,00 €	18 077,71 €	-22,29 €	-0,12%
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	51 574,16 €	26 316,00 €			26 316,00 €	23 893,28 €	-2 422,72 €	-9,21%
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>								
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf compte 165 ⁽¹⁾)					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
165	Dépôts et cautionnements reçus ⁽¹⁾					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) ⁽¹⁾					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>								
17	Dettes rattachées à des participations ⁽¹⁾					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
070	Annulations de mandats sur exercices clos ⁽²⁾					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	TOTAL DES RESSOURCES	247 299,01 €	44 416,00 €	0,00 €	0,00 €	44 416,00 €	41 970,99 €	-2 445,01 €	-5,50%
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	763 017,95 €	0,00 €	350 000,00 €	1 113 017,95 €	669 065,86 €	-443 952,09 €	-39,89%
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	247 299,01 €	807 433,95 €	0,00 €	350 000,00 €	1 157 433,95 €	711 036,85 €	-446 397,10 €	-38,57%

Emplois		Réalizations Exercice 2024	Budget Exercice 2025				Réalisé Exercice 2025		
N° de comptes	Libellés		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	117 948,74 €	0,00 €	350 000,00 €	467 948,74 €	328 984,62 €	-138 964,12 €	-29,70%
10	Fonds propres et réserves – Réduction - (sauf compte 106) ⁽¹⁾					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>								
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 ⁽¹⁾)	149 594,65 €	147 735,21 €			147 735,21 €	147 735,21 €	0,00 €	0,00%
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) ⁽¹⁾					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
17	Dettes rattachées à des participations ⁽¹⁾					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) ⁽¹⁾					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>								
20	Immobilisations incorporelles	3 765,73 €	4 750,00 €			4 750,00 €	24 641,00 €	19 891,00 €	418,76%
21	Immobilisations corporelles	61 380,33 €	537 000,00 €	0,00 €	0,00 €	537 000,00 €	209 676,02 €	-327 323,98 €	-60,95%
	- dont terrains					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	- dont agencements de terrains					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	- dont constructions	8 375,40 €	380 000,00 €			380 000,00 €	96 068,54 €	-283 931,46 €	-74,72%
	- dont installations techniques, matériel et outillage	13 958,68 €	80 000,00 €			80 000,00 €	13 999,57 €	-66 000,43 €	-82,50%
	- dont autres immobilisations corporelles	39 046,25 €	77 000,00 €			77 000,00 €	99 607,91 €	22 607,91 €	29,36%
23	Immobilisations en cours					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
26	Participations et créances rattachées à des participations					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>								
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
071	Annulation de titres sur exercices clos ⁽²⁾					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	TOTAL DES EMPLOIS	214 740,71 €	807 433,95 €	0,00 €	350 000,00 €	1 157 433,95 €	711 036,85 €	-446 397,10 €	-38,57%
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	32 558,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	247 299,01 €	807 433,95 €	0,00 €	350 000,00 €	1 157 433,95 €	711 036,85 €	-446 397,10 €	-38,57%

(1) ESSMS privés seulement

(2) ESSMS publics seulement

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

	Comptes	Prévisions	Réalisations	Ecarts réalisations/ prévisions (€)	Ecarts réalisations/ prévisions (%)
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)		- 720 679,11 €	- 583 122,00 €	137 557,11 €	-19,09%
+ Flux internes (charges)		267 730,37 €	267 836,45 €	106,08 €	0,04%
FRI + Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	c/675	- €	- €	- €	0,00%
+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	264 026,37 €	264 026,37 €	- €	0,00%
FRI + Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	- €	- €	- €	0,00%
+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	- €	- €	- €	0,00%
+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	- €	- €	- €	0,00%
FRE + Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	- €	- €	- €	0,00%
+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	- €	- €	- €	0,00%
+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	- €	106,66 €	106,66 €	0,00%
+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	3 704,00 €	3 703,42 €	- 0,58 €	-0,02%
+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	- €	- €	- €	0,00%
- Flux internes (produits)		15 000,00 €	13 699,07 €	- 1 300,93 €	-8,67%
FRI - Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	- €	- €	- €	0,00%
- Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	c/777	15 000,00 €	13 326,33 €	- 1 673,67 €	-11,16%
FRI - Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	- €	- €	- €	0,00%
- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746, c/78748	- €	- €	- €	0,00%
- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	- €	- €	- €	0,00%
- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	- €	- €	- €	0,00%
FRE - Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	- €	- €	- €	0,00%
- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	- €	- €	- €	0,00%
- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	- €	372,74 €	372,74 €	0,00%
- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	- €	- €	- €	0,00%
- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	- €	- €	- €	0,00%
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)		- 467 948,74 €	- 328 984,62 €	138 964,12 €	-29,70%
<i>Dont montant affectant le FRI</i>		<i>249 026,37 €</i>	<i>250 700,04 €</i>	<i>1 673,67 €</i>	<i>0,67%</i>
<i>Dont montant affectant le FRE</i>		<i>- 716 975,11 €</i>	<i>- 579 684,66 €</i>	<i>137 290,45 €</i>	<i>-19,15%</i>

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

BIENS	2024	2025	FINANCEMENTS	2024	2025
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	22 050,76 €	46 691,76 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	1 686 050,85 €	1 704 128,56 €
Immobilisations corporelles brutes	6 940 053,00 €	7 149 729,02 €	Excédents affectés à l'investissement	1 127 281,70 €	1 127 281,70 €
- Terrains	0,00 €	0,00 €	Subventions d'investissement	318 293,37 €	328 860,32 €
- Agencements de terrain	13 678,70 €	13 678,70 €	Réserve de compensation des charges d'amortissement	95 517,99 €	95 517,99 €
- Constructions	5 759 952,36 €	5 856 020,90 €	Provisions pour renouvellement des immobilisations	17 000,00 €	17 000,00 €
- Installations techniques, matériel et outillage	201 571,75 €	215 571,32 €	Fonds dédiés à l'investissement (2)	0,00 €	0,00 €
- Autres immobilisations corporelles	964 850,19 €	1 064 458,10 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)	976 554,14 €	828 818,93 €
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)	0,00 €	0,00 €	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €
			Amortissements des immobilisations corporelles	3 589 664,18 €	3 871 589,70 €
			- Agencements de terrain	2 766,00 €	3 227,00 €
			- Constructions	2 737 696,24 €	2 950 275,95 €
			- Installations techniques, matériel et outillage	84 784,13 €	100 825,41 €
			- Autres immobilisations corporelles	764 417,81 €	817 261,34 €
Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	Amortissement des immobilisations incorporelles	17 899,15 €	0,00 €
Amortissements comptables excédentaires différés (2)	0,00 €	0,00 €	Dépenses refusées par l'autorité de tarification (2) (5)	0,00 €	0,00 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices	15 158,53 €	11 455,11 €	Dépréciation des immobilisations	0,00 €	0,00 €
Autres	100,00 €	100,00 €	Autres (6)	0,00 €	0,00 €
Compte de liaison investissement (2)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison investissement (2) (7)	0,00 €	0,00 €
Total II	6 977 362,29 €	7 207 975,89 €	Total I	7 828 261,38 €	7 973 197,20 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	850 899,09 €	765 221,31 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (3)	7 250,04 €	66 242,93 €	Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €
Résultat déficitaire (3)	70 324,46 €	583 122,00 €	Réserves de compensation des déficits	243 473,10 €	243 473,10 €
Créances glissantes	0,00 €	0,00 €	Résultat excédentaire (3)	0,00 €	0,00 €
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)	0,00 €	0,00 €	Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)	11 331,57 €	0,00 €
			Provisions pour risques et charges	94 763,76 €	94 763,76 €
			Fonds dédiés à l'exploitation (2)	0,00 €	0,00 €
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers	372,74 €	106,66 €
			Autres	0,00 €	0,00 €
Compte de liaison trésorerie (stable) (2)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison trésorerie (stable) (2)	0,00 €	0,00 €
Total IV	77 574,50 €	649 364,93 €	Total III	349 941,17 €	338 343,52 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	311 021,41 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	272 366,67 €	0,00 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	1 123 265,76 €	454 199,90 €
Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours	0,00 €	0,00 €	Avances reçues	0,00 €	0,00 €
Avances et acomptes versés	0,00 €	0,00 €	Fournisseurs	53 890,12 €	63 816,33 €
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	326 722,14 €	277 813,84 €	Dettes sociales et fiscales	5 123,81 €	9 612,00 €
Créances diverses d'exploitation	875 006,59 €	273 882,16 €	Dettes diverses d'exploitation	11 032,35 €	20 290,57 €
Créances irrécouvrables admises en non valeur (4)	0,00 €	0,00 €	Produits constatés d'avance	0,00 €	0,00 €
Charges constatées d'avance	0,00 €	0,00 €	Ressources à reverser à l'aide sociale	0,00 €	0,00 €
Dépenses pour congés payés	0,00 €	0,00 €	Fonds déposés par les résidents	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	Autres	0,00 €	0,00 €
Compte de liaison d'exploitation (2)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison d'exploitation (2)	0,00 €	0,00 €
Total VI	1 201 728,73 €	551 696,00 €	Total V	70 046,28 €	93 718,90 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	1 131 682,45 €	457 977,10 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	0,00 €	0,00 €
Liquidités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €	Fournisseurs d'immobilisations	0,00 €	0,00 €
Disponibilités	0,00 €	0,00 €	Fonds des majeurs protégés	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	Concours bancaires courants	0,00 €	0,00 €
			Ligne de trésorerie	0,00 €	0,00 €
			Intérêts courus non échus	0,00 €	0,00 €
Compte de liaison trésorerie (2)	0,00 €	0,00 €	Autres (dont emprunts à un an au plus)	8 416,69 €	3 777,20 €
Total VIII	0,00 €	0,00 €	Total VII	8 416,69 €	3 777,20 €
Trésorerie positive (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €	Trésorerie négative (VIII-VII)	8 416,69 €	3 777,20 €
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	8 256 665,52 €	8 409 036,82 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	8 256 665,52 €	8 409 036,82 €

(1) : PPP = partenariat public privé
 (2) : ESSMS privés seulement
 (3) : Sous contrôle de tiers financeurs

(4) : ESSMS publics seulement
 (5) : Montant précédé du signe "-"
 (6) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs
 (7) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

Contrôle entre TOTAL BIENS et TOTAL FINANCEMENTS →

N-1	N
Ok	Ok

Ratios d'analyse financière

Données complémentaires au tableau "FDR" nécessaires au calcul des ratios	2024	2025
Montant cumulé des emprunts en fin d'année (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) (1)	976 554,14 €	828 818,93 €
Montant cumulé des financements stables du FRI en fin d'année (hors amortissements)	4 220 698,05 €	4 101 607,50 €
Marge brute d'exploitation (comptes 70 à 75 - comptes 60 à 65)	218 732,70 €	-298 377,57 €
Capacité d'autofinancement (ou insuffisance d'autofinancement)	184 839,15 €	-328 984,62 €
Total des charges	4 390 807,50 €	4 973 429,51 €
Dont achats stockés et variation des stocks	0,00 €	0,00 €
Dont charges des comptes 60 à 62	769 223,65 €	863 690,41 €
Dont charges des comptes 63 et 645 à 647	1 008 547,81 €	1 172 311,97 €
Dont charges non décaissables (2)	282 224,86 €	281 190,48 €
Produits de la tarification	4 142 770,98 €	4 224 002,57 €
Produits du compte 70	113 814,00 €	119 014,00 €
Produits courants d'exploitation (comptes 70 à 75 - c/ 709 et c/713)	4 304 016,46 €	4 372 987,06 €
Produits d'exploitation (total classe 7 sauf c/76, c/77, c/786 et c/787 - c/709 et c/713)	4 304 016,46 €	4 373 359,80 €
Produits classe 7 (sauf c/775, c/777, c/7781 et c/78) - c/709 et c/713	4 308 142,69 €	4 376 608,44 €
Solde débiteur comptes 41	326 722,14 €	277 813,84 €

(1) : Montant et calcul des ratios afférents à affiner si nécessaire dans le rapport financier.

(2) : Par défaut comptes 673, 675 et 68, à compléter le cas échéant.

Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2024	Valeur de l'indicateur pour 2025
1. Endettement à moyen et long terme			
1.1. Indépendance financière (<50%)	$\frac{\text{Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169)} \times 100}{\text{Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)}}$	23,14%	20,21%
1.2. Apurement de la dette (>2)	$\frac{\text{Immobilisations nettes amortissables}}{\text{Dettes financières à moyen et long terme}}$	3,44	4,01
1.3. Durée apparente de la dette	$\frac{\text{Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169)}}{\text{CAF}}$	5,28	-2,52
2. Patrimoine immobilier			
2.1. Vétusté des immobilisations (1)			
<i>Construction</i>	$\frac{\text{Solde créditeur des comptes 28}}{\text{Solde débiteur des comptes 21 correspondants}}$	47,53%	50,38%
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>		42,06%	46,77%
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		79,23%	76,78%
3. Equilibres du bilan			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
<i>Fonds de roulement d'investissement (FRI)</i>	$\frac{\text{FRI ou FRE ou FRNG} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	75,59	59,53
<i>Fonds de roulement d'exploitation (FRE)</i>		24,20	-24,19
<i>Fonds de roulement net global (FRNG)</i>		99,79	35,33
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	$\frac{\text{BFR} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	100,54	35,63
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	$\frac{\text{Trésorerie} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	-0,75	-0,29
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	$\frac{\text{Solde des comptes 141 et 10685} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	0,00	0,00
4. Rotation des postes d'exploitation en jours			
4.1. Stocks (10-20 j.)	$\frac{[\text{Stocks (solde débiteur classe 3)}] \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des consommations (comptes 601 à 603)}}$	0,00	0,00
4.2. Créances (< 30 j.)	$\frac{[\text{Solde débiteur comptes 41}] \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des produits (comptes 70 et 73)}}$	28,02	23,35
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j.)	$\frac{[\text{Solde créditeur comptes 401}] \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des charges (comptes 60 à 62) (2)}}$	25,57	26,97
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	$\frac{[\text{Solde créditeur comptes 43 et 44}] \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)}}$	1,85	2,99
5. Autres			
5.1 Taux de CAF (5 à 10%)	$\frac{\text{CAF} \times 100}{\text{Total classe 7 (sauf c/775, c/777, c/7781 et c/78) - c/709 et c/713}}$	4,29%	-7,52%
5.2 Taux de réserve de compensation des déficits	$\frac{\text{Réserve de compensation des déficits (c/10686 ou c/106856)} \times 100}{\text{Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/787) - c/709 et c/713}}$	5,66%	5,57%
5.3 Taux de marge brute	$\frac{[\text{Comptes 70 à 75 - comptes 60 à 65}] \times 100}{\text{Comptes 70 à 75 - c/ 709 et c/713}}$	5,08%	-6,82%

(1) Hors comptes 23

(2) Hors comptes 709 et 713 inscrits dans les charges du groupe I

Tableau des provisions et des dépréciations

Compte de résultat concerné	Compte d'imputation	Objet de la provision, dépréciation ou fonds dédiés	Montants au début de l'exercice (1)	Dotations de l'exercice (2)	Reprises de l'exercice (3)	Montant à la fin de l'exercice (4)=(1)+(2)-(3)
-----------------------------	---------------------	---	--	--------------------------------	-------------------------------	---

+ Provisions réglementées (comptes 14)			17 000,00 €	0,00 €	0,00 €	17 000,00 €
Provisions pour renouvellement des immo.	142		17 000,00 €			17 000,00 €

+ Provisions pour risques et charges (comptes 15)			94 763,76 €	0,00 €	0,00 €	94 763,76 €
Autres provisions pour risques	1518		23 793,00 €			23 793,00 €
Prov gros entretiens grds révisions PGE	1572		8 778,18 €			8 778,18 €
Autres provisions pour charges	1588		62 192,58 €			62 192,58 €
						0,00 €

Dépréciations (comptes 29, 39, 49 59)

+ Dépréciation des immobilisations			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
						0,00 €

+ Dépréciation des stocks et en-cours			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
						0,00 €

+ Dépréciation des comptes de tiers			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
						0,00 €

+ Dépréciation des comptes financiers			0,00 €	106,66 €	0,00 €	106,66 €
Dépréciat comptes de redevables	491			106,66 €		106,66 €

+ Fonds dédiés			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
						0,00 €

Tableau des subventions d'investissement à caractère transférable

Compte de résultat concerné	Organisme attributaire	Compte d'imputation	Montants initiaux (1)	Reprises déjà effectuées (au 31 déc. 2024) (2)	Solde des subventions au 1er janv. 2025 (1)-(2) = (3)	Montant perçus au cours de l'exercice 2025 (4)	Reprises effectuées au titre de l'exercice 2025 (5)	Solde des subventions au 31 déc. 2025 (3)+(4)-(5)
-----------------------------	------------------------	---------------------	--------------------------	---	--	---	--	--

+ Comptes 13			410 326,16 €	92 032,79 €	318 293,37 €	23 893,28 €	13 326,33 €	328 860,32 €
Etat		1311	140 000,00 €	51 659,76 €	88 340,24 €	23 893,28 €	13 326,33 €	98 907,19 €
Collectivités et Ets publics		1312	270 326,16 €	40 373,03 €	229 953,13 €			229 953,13 €

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Tableau des emprunts en cours (établissements et services privés)

ESSMS concerné	Organisme prêteur	Date de souscription	Montant emprunté	Nature de l'emprunt (1)	Durée (années)	Taux %	Type de taux d'intérêt (2)	Formule de calcul du taux d'intérêt (3)	Dette en fin d'exercice 2024		Remboursement du capital de l'exercice 2025	Remboursement anticipé (oui / non)	Montant des intérêts de l'exercice 2025	Dette en fin d'exercice 2025	
									Capital	Intérêts				Capital	Intérêts
			0,00 €						0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1): Contrat initial /contrat refinancé / contrat renégocié

(2) : F : fixe; V : variable; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)

(3) : Indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex : euribor 3 mois)

Information générale sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) - ESSMS publics

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

N° Compte	Dette en fin d'exercice 2024 (1)	Exercice 2025		Dette en fin d'exercice 2025 (4)
		Nouveaux emprunts (2)	Remboursements en capital (3)	
C/163 Emprunts obligataires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	951 447,59 €	0,00 €	139 366,36 €	812 081,23 €
C/ 1641 Emprunts en euros	951 447,59 €	0,00 €	139 366,36 €	812 081,23 €
1257895 - PRET CDC N° 1257895	504 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €	468 000,00 €
MON525575EUR - PRET CAFIL MON525575EUR	407 447,59 €	0,00 €	83 366,36 €	324 081,23 €
MON541197EUR - PRET CAFIL N° MON541197EUR	40 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
C/ 1643 Emprunts en devises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE*)	16 737,70 €	0,00 €	8 368,85 €	8 368,85 €
C/1681 Autres emprunts	16 737,70 €	0,00 €	8 368,85 €	8 368,85 €
281120506 - PRET CARSAT N° 281120506	16 737,70 €	0,00 €	8 368,85 €	8 368,85 €
C/1687 Autres dettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	968 185,29 €	0,00 €	147 735,21 €	820 450,08 €

- (1): Balance de sortie N-1 * ICNE : intérêts courus non échus
 (2): Masses débitrices de N
 (3): Masses créditrices de N
 (4): Balance de sortie N

Récapitulatif par prêteur

Prêteur	Encours au 31/12/2025
CDC	468 000,00 €
CARSAT	8 368,85 €
CAFIL	344 081,23 €
TOTAL	820 450,08 €

Profil d'extinction de la dette financière existant au 31 décembre 2025

Exercice	Remboursement en capital **	Capital restant dû
2025	147 735,21 €	820 450,08 €
2026	147 735,21 €	672 714,87 €
2027	119 366,36 €	553 348,51 €
2028	91 943,21 €	461 405,30 €
2029	82 802,16 €	378 603,14 €
2030	90 603,14 €	288 000,00 €
2031	36 000,00 €	252 000,00 €
2032	36 000,00 €	216 000,00 €
2033	36 000,00 €	180 000,00 €
2034	36 000,00 €	144 000,00 €
2035	36 000,00 €	108 000,00 €
2036	36 000,00 €	72 000,00 €
2037	36 000,00 €	36 000,00 €
2038	36 000,00 €	0,00 €
2039		

** Opérations réelles correspondant à des décaissements effectifs

CARACTERISTIQUES GENERALES A L'OF

N° Compte	Numéro de contrat	Établis- sement de crédit	Date de signature du contrat	Date de consoli- dation du prêt	Montant nominal contractuel	Type de taux d'intérêt	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt
C/163 Emprunts obligataires					0,00 €			
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit					1 873 762,92 €			
<i>C/ 1641 Emprunts en euros</i>					1 873 762,92 €			
1257895 - PRET CDC N° 1257895	1257895	CDC		01/12/2038	900 000,00 €			3,13%
MON525575EUR - PRET CAFIL MON525575EUR	MON525575EUR	CAFIL		01/10/2030	873 762,92 €			1,43%
MON541197EUR - PRET CAFIL N° MON541197EUR	MON541197EUR	CAFIL		01/12/2026	100 000,00 €			0,54%
<i>C/ 1643 Emprunts en devises</i>					0,00 €			
<i>C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie</i>					0,00 €			
C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00 €			
<i>C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé</i>					0,00 €			
<i>C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières</i>					0,00 €			
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées					167 377,00 €			
<i>C/1681 Autres emprunts</i>					167 377,00 €			
281120506 - PRET CARSAT N° 281120506	281120506	CARSAT		01/10/2026	167 377,00 €			0,00%
<i>C/1687 Autres dettes</i>					0,00 €			
TOTAL					2 041 139,92 €			

1 : Date à partir de laquelle les fonds sont amortis

2 : Montant emprunté à l'origine

3 : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)

4 : Indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex : euribor 3 mois)

5 : Taux servant de base pour le calcul des intérêts de l'emprunt ; taux à exprimer en pourcentage

6 : I : in fine ; P : progressif ; AC : annuités constantes ; D : dégressif ; V : variable

7 : A : annuelle ; T : trimestriel ; M : mensuel

8 : Si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couverture

9 : Catégorie d'emprunt prévue dans la charte « Gissler »

10 : Date de la première échéance payée sur la phase structurée

11 : Date de la dernière échéance payée sur la phase structurée

12 : Indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée

ORIGINE DU CONTRAT							NIVEAU DE RISQUE			
Taux actuariel	Devise	Modalités de remboursement du capital	Périodicité de remboursement du capital	Remboursement anticipé (oui / non)	Montant des pénalités de remboursement anticipé	Couverture (oui / non)	Niveau de risque	Si risque > 2A		
								Date de passage en phase structurée	Date d'échéance de la phase structurée	Formule de calcul de la phase structurée
		6	7			8	9	10	11	12
					0,00 €					
					0,00 €					
					0,00 €					
3,13%	Euros	AC	T	Non	0,00 €	Non	A1			
1,43%	Euros	AC	T	Non	0,00 €	Non	A1			
0,54%	Euros	AC	T	Non	0,00 €	Non	A1			
					0,00 €					
					0,00 €					
					0,00 €					
					0,00 €					
					0,00 €					
					0,00 €					
					0,00 €					
					0,00 €					
0,00%	Euros	AC	A	Non	0,00 €	Non	A1			
					0,00 €					
					0,00 €					
					0,00 €					
					0,00 €					

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) (2/2) - ESSMS publics

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

N° Compte	CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/2025										
	Annuité de l'exercice		Type de taux d'intérêt	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Remboursement anticipé		Couverture	Capital restant dû	
	Echéance de l'exercice – capital	Echéance de l'exercice – intérêts					Montant remboursé en 2025	Valorisation du coût de sortie au 31/12/2025		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
			1	2	3	4	5	6	7		
+ C/163 Emprunts obligataires	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
+ C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	139 366,36 €	20 874,40 €					0,00 €	0,00 €		812 081,23 €	951 447,59 €
C/ 1641 Emprunts en euros	139 366,36 €	20 874,40 €					0,00 €	0,00 €		812 081,23 €	951 447,59 €
1257895 - PRET CDC N° 1257895	36 000,00 €	15 319,44 €			3,13%	3,13%			N	468 000,00 €	504 000,00 €
MON525575EUR - PRET CAFIL MON525575EUR	83 366,36 €	5 379,46 €			1,43%	1,43%			N	324 081,23 €	407 447,59 €
MON541197EUR - PRET CAFIL N° MON541197EUR	20 000,00 €	175,50 €			0,54%	0,54%			N	20 000,00 €	40 000,00 €
+ C/ 1643 Emprunts en devises	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
+ C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
+ C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
+ C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
+ C/168 Autres emprunts et dettes assimilées	8 368,85 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		8 368,85 €	16 737,70 €
C/1681 Autres emprunts	8 368,85 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		8 368,85 €	16 737,70 €
281120506 - PRET CARSAT N° 281120506	8 368,85 €	0,00 €			0,00%	0,00%			N	8 368,85 €	16 737,70 €
+ C/1687 Autres dettes	0,00 €	0,00 €					0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL	147 735,21 €	20 874,40 €					0,00 €	0,00 €		820 450,08 €	968 185,29 €

- 1 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer : F: fixe; V : variable; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)
- 2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex : euribor 3 mois)
- 3 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage
- 4 : Taux effectif de l'emprunt d'une durée d'un an dont les intérêts sont payés à l'échéance d'un an
- 5 : Montant remboursé en cas de remboursement anticipé partiel
- 6 : Inscrire le montant des pénalités de remboursement anticipé payé en N
- 7 : En cas d'opération de couverture, indiquer le montant couvert

Etat des crédits de trésorerie - ESSMS publics

N° Compte	Numéro de contrat	Date d'autorisation de la ligne	Montant maximum autorisé au 1/01/N	Montant des tirages 2025	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/2025
					Remboursement du tirage	Intérêts	
						1	
C/519 crédit de trésorerie			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/5193 lignes de crédit de trésorerie			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/ 51931 Lignes de crédit de trésorerie			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/ 51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

1 : Y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne de trésorerie

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Typologie de l'encours de dette publics

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro ou écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(*) Cette annexe retrace le stock de la dette financière au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Détail des opérations de couverture

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



(page 1/2)

Emprunts couverts				Instrument de couverture							
Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 31/12/2025	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture)	Niveau de risque selon la charte "Gissler"	Organisme cocontractant	N° de contrat	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Capital restant dû au 31/12/2025	Date début de contrat	Date fin de contrat	Niveau de risque selon la charte "Gissler" après couverture
1		2				3					
Taux fixe (total)	0,00 €							0,00 €			
Taux variable simple (total)	0,00 €							0,00 €			
Taux complexe (total)	0,00 €							0,00 €			
Total	0,00 €							0,00 €			

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant couverture

2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

3 : Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

(page 2/2)

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture (swap de taux)								Instrument de couverture (option)		
	Taux payé				Taux reçu				Niveau de l'option (en taux)	Primes (en taux)	
	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts reçus sur l'exercice		reçues	payées
1	2	3	4		2	3	4				
Taux fixe (total)				0,00 €				0,00 €			
Taux variable simple (total)				0,00 €				0,00 €			
Taux complexe (total)				0,00 €				0,00 €			
Total				0,00 €				0,00 €			

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant couverture

2 : F : fixe; V : variable; C : complexe

3 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

4 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

Informations complémentaires sur l'état de

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



N° du contrat d'emprunt initial	Date de signature du contrat initial	Organisme prêteur du contrat initial	N° du contrat refinancé	Date de refinancement / renégociation	Date de la 1ère échéance du prêt refinancé / renégocié	Organisme prêteur du contrat refinancé	Durée résiduelle en années (1)		Contrat initial	
							Contrat initial	Contrat refinancé / renégocié	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)
Total										

1: Durée résiduelle au 31/12/N

2: Taux à la date de refinancement ou de renégociation

3: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)

4: Indiquer la formule entière du calcul du taux; si le taux est complexe, indiquer la formule de la phase structurée

5: Le refinancement peut porter sur une partie seulement du prêt, les capitaux restant dus au titre du contrat initial et refinancé peuvent être différents

6: AC: amortissement constant, P: progressif; D: dégressif; F: in fine; V: variable.

7: Le total de la colonne doit correspondre au montant comptabilisé au compte 166 sur l'exercice (crédit ou débit). Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations de réaménagement (refinancement ou renégociation)

Taux (2)				Capital restant dû à la date de refinancement (5)		Profil d'amortissement (6)		Pénalités de sortie payées		
Niveau de risque (Charte "Gissler")	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (Charte "Gissler")	Contrat refinancé / renégocié				Total	Dont autofinancé	Dont capitalisé
				Contrat initial	Contrat refinancé (7)	Contrat initial	Contrat refinancé / renégocié			
				0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €

Echéancier flux de trésorerie - ESSMS publics

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

Catégories d'emprunts	Echéancier						Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans	
Emprunts non structurés (cotés 1A)	166 185,09 €	135 432,26 €	105 790,62 €	94 823,27 €	100 802,74 €	325 103,97 €	928 137,95 €
- capital	147 735,21 €	119 366,36 €	91 943,21 €	82 802,16 €	90 603,14 €	288 000,00 €	820 450,08 €
- intérêts	18 449,88 €	16 065,90 €	13 847,41 €	12 021,11 €	10 199,60 €	37 103,97 €	107 687,87 €
Emprunts structurés - risque limité (cotés 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- capital	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- intérêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunts structurés - risque élevé (non cités ci-dessus)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- capital	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- intérêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunts structurés - Hors Charte "Gissler" (6H)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- capital	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- intérêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total toutes catégories	166 185,09 €	135 432,26 €	105 790,62 €	94 823,27 €	100 802,74 €	325 103,97 €	928 137,95 €
- capital	147 735,21 €	119 366,36 €	91 943,21 €	82 802,16 €	90 603,14 €	288 000,00 €	820 450,08 €
- intérêts	18 449,88 €	16 065,90 €	13 847,41 €	12 021,11 €	10 199,60 €	37 103,97 €	107 687,87 €

ESSMS privés avant la signature du CPOM et EHPAD privés relevant de l'article L. 342-1 du CASF - Détermination et affectation des résultats des ESSMS privés relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne pour les sections "soins" et "dépendance" et une colonne pour la section "hébergement")

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte (1)	Compte	EHPAD 810003640		Total
			Soins et dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295	Excédent de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			0,00 €
		Déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (sans signe "-")			0,00 €

Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (comptes de résultats mentionnés au 1° du II de l'article R. 314-222 du CASF)

Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service					0,00 €
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service					0,00 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs (2)

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	11502	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF			0,00 €
	11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté			0,00 €
	115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF (sans signe "-")			0,00 €

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
--	---------------------------------	---------------	---------------	---------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF			0,00 €
	11502 (2)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF			0,00 €
	11503 (2)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté			0,00 €
	11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")			0,00 €
	11591 ou 1195 (3)	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification) (sans signe "-")			0,00 €
	115921 (4)	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00 €
	115922 (4)	Dépenses pour congés payés			0,00 €
	115923 (4)	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45			0,00 €
	115928 (4)	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs			0,00 €
	Affectation en réserves	106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement		
106855		Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
106856 (5)		Réserves de compensation des déficits			0,00 €
106857		Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0,00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Affectation complète (zone de contrôle)		Ok	Ok	Ok	

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamment budget commercial et de production d'un ESAT)

(2) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contrôlée) après décision du juge de la tarification ou en cas de non saisine du juge de la tarification.

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 : Affectation en report à nouveau de charges dont la prise en compte est différée (dépenses non opposables aux tiers financeurs)

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

ESSMS privés avant la signature du CPOM et EHPAD privés relevant de l'activité de soins et affectation des résultats des ESSMS privés relevant du périmètre de tarification ternaire, une colonne pour les sections "soins" et "hébergement")

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte (1)
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295

Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (compte 222 du CASF)

Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service	
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service	

Reports à nouveau des exercices antérieurs (2)

	11502
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	11503
	115902

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	11501
	11502 (2)
	11503 (2)
	11590
	11591 ou 1195 (3)
	115921 (4)
	115922 (4)
	115923 (4)
	115928 (4)
	106852
Affectation en réserves	106855
	106856 (5)
	106857
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)	

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamment les CRP).

(2) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du Code de santé publique (journalière).

(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contrôlée) de la tarification.

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses et des diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 : Affectation des dépenses non opposables aux tiers financeurs

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



ESSMS privés avant la signature du CPOM et EHPAD privés relevant de la loi n° 2002-2 du 4 janvier 2002 et affectation des résultats des ESSMS privés relevant du périmètre de la loi n° 2002-2 du 4 janvier 2002 (tarification ternaire, une colonne pour les sections "soins" et "d'hébergement")

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte (1)
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295

Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (comptes de résultat 222 du CASF)

Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service	
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service	

Reports à nouveau des exercices antérieurs (2)

	11502
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	11503
	115902

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	11501
	11502 (2)
	11503 (2)
	11590
	11591 ou 1195 (3)
	115921 (4)
	115922 (4)
	115923 (4)
	115928 (4)
	106852
Affectation en réserves	106855
	106856 (5)
	106857
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)	

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamment les activités de soins de suite et de rééducation)

(2) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du Code de Commerce (journalière).

(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contrôlée) de la tarification.

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses et des diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 : Affectation de dépenses non opposables aux tiers financeurs

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



ESSMS privés après la signature du CPOM uniquement, hors EHPAD relevant de l'article L. 342-1 du CASF - Détermination et affectation des résultats des ESSMS privés relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte (1)	Compte	EHPAD 810003640	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295	Excédent de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		0,00 €
		Déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (sans signe "-")		0,00 €

Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (comptes de résultats mentionnés au 1° du II de l'article R. 314-222 du CASF)

Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service				0,00 €
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service				0,00 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs (2)

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	11502	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF		0,00 €
	11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté		0,00 €
	115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF (sans signe "-")		0,00 €

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)		0,00 €	0,00 €
--	---------------------------------	--	---------------	---------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF		0,00 €
	11502 (2)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF		0,00 €
	11503 (2)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté		0,00 €
	11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
	11591 ou 1195 (3)	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification) (sans signe "-")		0,00 €
	115921 (4)	Amortissements comptables excédentaires différés		0,00 €
	115922 (4)	Dépenses pour congés payés		0,00 €
	115923 (4)	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45		0,00 €
	115928 (4)	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs		0,00 €
	106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement		0,00 €
Affectation en réserves	106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
	106856 (5)	Réserves de compensation des déficits		0,00 €
	106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 €

B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			0,00 €	0,00 €
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamment budget commercial et de production d'un ESAT)

(2) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotation globale de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contrôlée) après décision du juge de la tarification ou en cas de non saine du juge de la tarification.

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-") - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 : Affectation en report à nouveau de charges dont la prise en compte est différée (dépenses non opposables aux tiers financeurs)

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

**ESSMS privés après la signature du CPOM uniquement, hors
Détermination et affectation des résultats des ESSMS privés
établissements en tarification ternaire**

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte (1)
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295

**Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (compte
222 du CASF)**

Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service	
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service	

Reports à nouveau des exercices antérieurs (2)

	11502
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	11503
	115902

**A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un
déficit)**

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	11501
	11502 (2)
	11503 (2)
	11590
	11591 ou 1195 (3)
	115921 (4)
	115922 (4)
	115923 (4)
	115928 (4)
	106852
106855	
Affectation en réserves	106856 (5)
	106857

B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notam

(2) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du C
journalière).

(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contr

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" - correspondant aux augmentations sur l'exercice des
diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 : Affectat

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



**ESSMS privés après la signature du CPOM uniquement, hors
Détermination et affectation des résultats des ESSMS privés
établissements en tarification ternaire**

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte (1)
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295

**Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (comp
222 du CASF)**

Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service	
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service	

Reports à nouveau des exercices antérieurs (2)

	11502
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	11503
	115902

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	
--	--

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	11501
	11502 (2)
	11503 (2)
	11590
	11591 ou 1195 (3)
	115921 (4)
	115922 (4)
	115923 (4)
	115928 (4)
Affectation en réserves	106852
	106855
	106856 (5)
	106857
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)	

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notam

(2) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du C
journalière).

(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non cont
de la tarification.

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" - correspondant aux augmentations sur l'exercice des
diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 : Affectatio
(dépenses non opposables aux tiers financeurs)

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



ESSMS publics avant signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne pour les sections "soins" et "dépendance" et une colonne pour la section "hébergement")

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte	Compte	EHPAD 810003640		Total
			Soins et dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent			0,00 €
		Déficit (sans signe "-")			0,00 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	N° de compte	Description	Soins et dépendance	Hébergement	Total
	110	Report à nouveau (solde créditeur)			0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			0,00 €

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
---	--------------------------	--------	--------	--------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)			0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			0,00 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement			0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits			0,00 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0,00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok	Ok

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des article L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)			0,00 €
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent			0,00 €

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

ESSMS publics avant signature du CPOM uniquement - Détermination des comptes publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements de soins et de dépendance) et une colonne de compte

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110
	119

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110
	119
Affectation en réserves	10682
	10685
	10686 ⁽²⁾
	10687
	10687

B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des dispositions de l'article R. 314-106 du Code de santé publique

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en compte à la clôture de l'exercice)

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du Code de santé publique (à l'exception des dépenses de fonctionnement journalières).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



ESSMS publics avant signature du CPOM uniquement - Détermination des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements relevant des sections "soins" et "dépendance" et une colonne "autres")

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110
	119

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110
	119
Affectation en réserves	10682
	10685
	10686 ⁽²⁾
	10687
	10687

B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des dispositions de l'article R. 314-106 du Code de Commerce

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en compte de l'exercice suivant)

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du Code de Commerce (hors dépenses de fonctionnement et de personnel).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



ESSMS publics avant signature du CPOM uniquement - Détermination des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements de soins et de dépendance) et une colonne de compte

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110
	119

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110
	119
Affectation en réserves	10682
	10685
	10686 ⁽²⁾
	10687
	10687

B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des dispositions de l'article R. 314-106 du Code de santé publique

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en compte à la clôture de l'exercice)

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du Code de santé publique (à l'exception des dépenses de soins de nuit et de soins de jour).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte	Compte	EHPAD 810003640	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent		0,00 €
		Déficit (sans signe "-")	583 122,00 €	583 122,00 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	N° de compte	Description		
	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)	-583 122,00 €	-583 122,00 €
--	--	---------------------------------	----------------------	----------------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	583 122,00 €	583 122,00 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement		0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits		0,00 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			-583 122,00 €	-583 122,00 €
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des article L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		0,00 €
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		0,00 €

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination des dépenses publiques relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements)

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110
	119

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110
	119
Affectation en réserves	10682
	10685
	10686 ⁽²⁾
	10687

B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des dispositions de l'article R. 314-106 du Code de Commerce

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en compte à la clôture de l'exercice)

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du Code de Commerce (sauf en cas de reprise sur ces réserves à la clôture de la journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination des dépenses publiques relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements)

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110
	119

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110
	119
Affectation en réserves	10682
	10685
	10686 ⁽²⁾
	10687

B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées e

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice pr

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du C (journalière).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



**ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination des dépenses
publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements)**

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110
	119

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110
	119
Affectation en réserves	10682
	10685
	10686 ⁽²⁾
	10687

B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice pr

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du Code de Commerce (pour les sociétés à responsabilité limitée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF



I- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS privés sur le périmètre de l'ERRD : établissements et services privés avant la signature du CPOM ou lorsque ce contrat n'a pas été signé. Affectation des résultats entre les comptes de résultat

N° de compte	Compte	EHPAD 810003640			Total des établissements du périmètre	
		Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)	Mouvements au titre de l'exercice 2025 (affectés en 2026)	Solde du compte au 31 décembre 2026 (incluant l'affectation des résultats 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)	Mouvements au titre de l'exercice 2025 (affectés en 2026)
11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF			0,00 €	0,00 €	0,00 €
11502 (1)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF			0,00 €	0,00 €	0,00 €
11503 (1)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté			0,00 €	0,00 €	0,00 €
11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")			0,00 €	0,00 €	0,00 €
11591 / 1195	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification)			0,00 €	0,00 €	0,00 €
115921	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00 €	0,00 €	0,00 €
115922	Dépenses pour congés payés			0,00 €	0,00 €	0,00 €
115923	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45			0,00 €	0,00 €	0,00 €
115928	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs			0,00 €	0,00 €	0,00 €
106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement			0,00 €	0,00 €	0,00 €
106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €	0,00 €	0,00 €
106856	Réserves de compensation des déficits			0,00 €	0,00 €	0,00 €
106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) CRP soumis à équilibre strict uniquement

I- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS privés sue prévoit pas une libre

		de l'ERRD
N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2026 (incluant l'affectation des résultats 2025)
11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF	0,00 €
11502 (1)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF	0,00 €
11503 (1)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté	0,00 €
11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")	0,00 €
11591 / 1195	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification)	0,00 €
115921	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €
115922	Dépenses pour congés payés	0,00 €
115923	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45	0,00 €
115928	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	0,00 €
106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement	0,00 €
106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	0,00 €
106856	Réserves de compensation des déficits	0,00 €
106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €

(1) CRP soumis à équilibre strict uniquement

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

I- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS privés su

N° de compte	Compte
11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF
11502 (1)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF
11503 (1)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté
11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")
11591 / 1195	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification)
115921	Amortissements comptables excédentaires différés
115922	Dépenses pour congés payés
115923	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45
115928	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs
106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement
106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)
106856	Réserves de compensation des déficits
106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement

(1) CRP soumis à équilibre strict uniquement

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 081-268101151-20260604-DL260604017-BF

I- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS privés su

N° de compte	Compte
11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF
11502 (1)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF
11503 (1)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté
11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")
11591 / 1195	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification)
115921	Amortissements comptables excédentaires différés
115922	Dépenses pour congés payés
115923	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45
115928	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs
106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement
106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)
106856	Réserves de compensation des déficits
106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement

(1) CRP soumis à équilibre strict uniquement



II- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS privés sur le périmètre de l'ERRD : établissements et services privés après signature d'un CPOM prévoyant la libre affectation des résultats entre les différents comptes de résultat

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)	Mouvements au titre de l'exercice 2025 (affectés en 2026)	Solde du compte au 31 décembre 2026 (incluant l'affectation des résultats 2025)
11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF			0,00 €
11502 (1)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF			0,00 €
11503 (1)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté			0,00 €
11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")			0,00 €
11591 / 1195	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification)			0,00 €
115921	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00 €
115922	Dépenses pour congés payés			0,00 €
115923	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45			0,00 €
115928	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs			0,00 €
106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement			0,00 €
106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
106856	Réserves de compensation des déficits			0,00 €
106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0,00 €

(1) CRP soumis à équilibre strict uniquement



III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)	Mouvements au titre de l'exercice 2025 (affectés en 2026)	Solde du compte au 31 décembre 2026 (incluant l'affectation des résultats 2025)
10682	Réserves affectées à l'investissement	0,00 €		0,00 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	0,00 €		0,00 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	0,00 €		0,00 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00 €		0,00 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00 €		0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	0,00 €		0,00 €